Nations Unies A/50/PV.5

Assemblée générale

Documents officiels

Cinquantième session

5e séance plénière
Lundi 25 septembre 1995, à 15 heures
New York

Président : M. Freitas do Amaral . . . . . (Portugal)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Allocution de S. E. M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République d'El Salvador.

M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République d'El Salvador, S. E. M. Armando Calderón Sol, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Calderón Sol (*interprétation de l'espagnol*) : Nos premières paroles dans cette grande Assemblée seront pour vous exprimer, Monsieur le Président, nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence des travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que grâce à vos qualités d'homme d'État et à vos compétences de diplomate, nous parviendrons à des résultats très constructifs pour le bienêtre de la communauté internationale, notamment au cours de cette période, où nous célébrons les 50 années d'existence des Nations Unies.

Nous voudrions également féliciter S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour l'excellent travail qu'il a accompli à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session.

Nous tenons à souligner, à cette occasion, le travail extraordinaire inlassablement accompli à la tête de l'Organisation par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, que nous remercions. Il a fait montre de grandes qualités de dirigeant, de dynamisme et d'innovation dans la tâche qu'il a entreprise en vue d'améliorer et de renforcer la capacité d'action de l'Organisation, aux fins d'application des dispositions de la Charte, et dans les efforts qu'il déploie pour trouver des solutions aux situations diverses et complexes auxquelles se trouve confrontée l'Organisation.

Nous réaffirmons au Secrétaire général notre reconnaissance toute particulière pour l'appui continu qu'il accorde au processus de renforcement de la paix et de la démocratie en El Salvador.

La session actuelle de l'Assemblée est particulièrement importante dans l'histoire des Nations Unies, non seulement parce que nous célébrons le cinquantième anniversaire de la création d'une institution exceptionnelle de nature universelle dont le but est d'analyser, de débattre et de trouver des solutions à des préoccupations communes de l'humanité, mais également parce que la conjoncture actuelle est tout à fait favorable pour réfléchir à l'avenir de notre organisation.

95-86077 (F)
9586077

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

En fait, nous disposons aujourd'hui d'une possibilité tout à fait unique de réaffirmer nos engagements et notre volonté politique pour ce qui est de renforcer le rôle de l'Organisation, d'améliorer son efficacité dans la réalisation des idéaux sur la base desquels elle a été fondée, de concrétiser les aspirations des peuples et de préserver le droit des générations futures de vivre en paix dans le progrès et la liberté.

Il s'agit certainement d'une année de réflexion qui permettra d'évaluer précisément un demi-siècle d'évolution et d'expériences acquises dans la gestion des affaires mondiales grâce aux efforts communs et aux mesures collectives prises au plan multilatéral, en tenant compte des progrès accomplis et des insuffisances constatées, en vue de trouver des façons d'améliorer cette oeuvre humaine.

Le travail fait par l'ONU, en tant qu'élément du système international établi après la deuxième guerre mondiale, a reflété le caractère antagonique des relations internationales pendant la guerre froide, laquelle a engendré tensions et insécurité pour les pays, déclenché une course aux armements effrénée et créé une menace de conflit nucléaire entre les superpuissances. Cela a sans aucun doute été un facteur essentiel ayant déterminé et limité le travail réalisé par l'Organisation.

En faisant le bilan, nous devons reconnaître que depuis 1945, malgré la guerre froide, l'Organisation a remporté d'importants succès, dont ceux-ci : remplir une mission pacificatrice et de maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui a évité l'élargissement de conflits apparus dans différentes régions; et en même temps, servir de soupape de régulation des tensions Est-Ouest, pour empêcher que le conflit idéologique et politique ne dégénère en un affrontement généralisé ou une guerre nucléaire.

En outre, conformément à la Charte, il a été mis au point un processus de décolonisation grâce auquel de très nombreux peuples d'Asie et d'Afrique et quelques peuples du continent américain ont acquis leur indépendance, se sont intégrés à la communauté des nations, et ont enrichi notre organisation par leur expérience et leur contribution.

Dans cette perspective, l'ONU a aussi participé à l'accroissement de la coopération internationale, en faveur de laquelle a été mise sur pied une structure institutionnelle en vue de la promotion du développement économique et social de nos peuples, au moyen de l'articulation d'un nouvel ordre économique international. Celui-ci a pour objectif de créer des conditions et des possibilités plus propices au progrès des pays en développement, ce qui permettrait ainsi d'amorcer un processus de réduction des profonds déséquilibres entre le Nord et le Sud.

Si de tels efforts ont contribué à l'amélioration des conditions sociales dans les pays les plus pauvres et dans ceux qui n'ont obtenu que récemment leur indépendance, certaines perceptions et attitudes ont entraîné une crise du développement dans les années 80, avec pour conséquence une diminution des activités du système des Nations Unies dans les pays les moins avancés.

D'autre part, en ce qui concerne les droits de l'homme, d'importants progrès ont été réalisés depuis la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948, telle l'adoption de divers instruments internationaux, déclarations, plans d'action et mécanismes institutionnels de promotion et de supervision des engagements pris au plan international par les États. Cela comprend la promotion de la condition de la femme, des droits des enfants, des personnes handicapées, des minorités, des peuples autochtones et des travailleurs migrants, et, plus spécialement, la lutte pour l'élimination de la discrimination raciale en Afrique du Sud, qui a heureusement atteint son objectif en 1994 avec l'instauration d'un système démocratique et multiracial dans ce pays.

En matière de droit international, d'importants progrès ont été effectués dans le cadre du processus d'élaboration et de codification des normes internationales, et notamment de celles dont la mise en oeuvre favorise les relations amicales entre les peuples et le règlement pacifique des litiges.

Les profonds changements au sein de l'ordre mondial, qui ont entraîné la fin de la guerre froide, suscitent des espoirs pour la création de conditions plus propices à la promotion de la paix, de la coopération et de la sécurité internationales. Néanmoins, la réalité a montré que ces aspirations ne se sont pas matérialisées et que, au contraire, les transformations du système international ont engendré des conditions favorables à la libération de forces longtemps réprimées ayant induit des rivalités et des conflits nouveaux qui sont non seulement la conséquence de manifestations nationalistes, mais aussi la cause de graves différends ethniques, religieux, sociaux et culturels qui ont mis en danger la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, nous sommes convaincus que, à l'heure actuelle, la réponse à apporter aux défis anciens et nouveaux ne relève plus de la seule capacité d'un État ou d'un groupe d'États et se traduit par de nouvelles exigences pour la politique mondiale qui nécessitent un recours toujours accru à la complémentarité des efforts et des actions

et qui signifient que, en raison de leur dynamique propre, un plus grand nombre de tâches et de responsabilités sont dévolues à l'ONU. C'est pourquoi nous devons appuyer vigoureusement les efforts déployés par l'ONU pour remplir ses fonctions, non seulement dans le domaine politique, mais aussi en matière économique et sociale, notamment en ce qui a trait aux innovations et aux nouvelles perceptions relatives au maintien de la paix et à la promotion du développement.

En ce qui concerne les efforts de pacification mondiale, il importe d'observer la nouvelle dimension qu'acquièrent les opérations de maintien de la paix, dont l'action transcende le caractère militaire et englobe maintenant des fonctions multidisciplinaires ressortissant aux domaines politique, économique, social et humanitaire.

Au sujet du développement, nous nous félicitons que davantage d'attention ait été accordée aux problèmes économiques, sociaux et écologiques et qu'il ait été compris que leur solution exige que soient affrontés avec une volonté politique plus ferme les causes de tension, l'instabilité et les conflits qui en découlent et qui peuvent franchir les frontières nationales, et nous nous prononçons en faveur d'une démarche centrale intégrée, car c'est seulement ainsi que nous pourrons consolider la paix, la sécurité et la démocratie aux plans national et international.

Un exemple de l'intérêt manifesté pour l'amélioration du bien-être et la contribution au progrès des nations réside dans les importantes conférences au sommet qui ont été organisées au plus haut niveau ainsi que dans la formulation de l'Agenda pour le développement du Secrétaire général. De tels efforts illustrent l'existence d'une nouvelle vision mondiale, cohérente et unifiée pour parvenir à un consensus sur les politiques et les stratégies qui favorisent un développement humain durable. Nous demeurons toutefois préoccupés par les affirmations de la communauté des donateurs au sujet du tarissement des ressources consacrées au développement, ce qui vient contrarier les espoirs suscités en faveur du développement de nos peuples.

L'ONU actuelle a des responsabilités différentes et plus complexes que celles qu'elle avait à l'époque de la bipolarité. Bien que les principes et objectifs l'ayant inspirée demeurent valides, les réalités politiques ainsi que la complexité et l'ampleur des défis que l'ONU doit relever exigent des réponses claires, novatrices et différentes des réponses traditionnelles. Face à de tels défis, nous devons être à la fois fermes et prudents, avoir la volonté de nous ériger en acteurs du changement, tirer parti des expériences positives et remplacer les pratiques antérieures propres à empêcher l'Organisation de mieux fonctionner.

Nous croyons que la modernisation de notre Organisation doit s'effectuer grâce à un processus à caractère global qui reflète un consensus découlant de l'existence d'intérêts communs et de responsabilités partagées par la communauté internationale. En ce sens, nous estimons que doit s'établir une relation plus dynamique et mieux coordonnée entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, pour laquelle sont nécessaires, ainsi que l'a affirmé le Secrétaire général, la détermination et la pleine adhésion de tous les États Membres.

Les pays industrialisés ont une responsabilité particulière à cet égard, étant donné que, vu leurs capacités et leurs ressources, ils peuvent donner à l'Organisation une base financière large et sûre pour améliorer son efficacité dans tous les domaines.

Dans cette optique, nous prions les chefs d'État et de gouvernement des sept puissances industrielles de bien vouloir concrétiser la déclaration d'intentions qu'ils ont faite à l'issue de leur vingt et unième Sommet économique tenu à Halifax, au Canada, en juin 1995, afin de lancer, avec les autres pays, une nouvelle stratégie de coopération internationale visant à relever les défis du XXIe siècle.

Le cas de la réforme du Conseil de sécurité s'inscrit dans le processus de changement de l'Organisation. Nous appuyons l'idée selon laquelle cet organe doit s'adapter à la nouvelle structure internationale, non seulement pour ce qui est de sa composition mais aussi pour ce qui touche à ses méthodes et procédures de prise de décisions.

Le Gouvernement d'El Salvador est en faveur de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité de manière rationnelle, ce qui lui conférerait une plus grande représentativité et offrirait, de ce fait, de plus grandes possibilités de participation à tous les États Membres, sans que cela n'entraîne une diminution de l'efficacité des tâches confiées par la Charte à cet organe important.

Nous appuyons également tous les pays qui, à juste titre, aspirent à devenir membres de l'Organisation des Nations Unies, en invoquant le principe de l'universalité consacré par la Charte de l'Organisation, sans qu'il soit tenu compte d'aspects idéologiques ou d'intérêts de certains États

qui ont un poids politique plus important dans le concert des nations. À cet égard, nous souscrivons aux critères énoncés par le Président, lors de son allocution inaugurale devant cette Assemblée suprême, à savoir que :

> «Il ne faut rien négliger pour faire en sorte que tous les États qui ne le sont pas encore deviennent membres de l'ONU dans les plus brefs délais.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 1re séance, p. 22*)

Je voudrais maintenant parler de certaines questions précises, qui sont pertinentes dans le contexte de la politique internationale.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, nous sommes pour un respect fidèle des engagements contractés dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a fait l'objet d'une prorogation indéfinie au mois de mai de cette année, étant convaincus que cela constitue une mesure très importante pour le renforcement du régime de contrôle de la non-prolifération nucléaire et de l'élimination totale de ces armes.

Nous sommes pleinement convaincus que la diplomatie préventive, sous ses divers aspects, constitue l'instrument adéquat en matière de dissuasion et de limitation des possibilités de conflit. Dans ce sens, nous souscrivons à ce que le Secrétaire général a dit dans son dernier rapport à l'Assemblée générale :

> «il est préférable de prévenir les conflits ... plutôt que d'entreprendre de grandes actions politico-militaires pour les régler après qu'ils éclatent.» (*A/50/1, par. 585*)

De même, nous appuyons les efforts qu'il déploie pour que l'Organisation des Nations Unies puisse jouer un rôle constructif et opportun afin d'éviter ou de réduire les effets destructeurs des crises.

D'un point de vue régional, nous pouvons dire avec satisfaction que l'Amérique centrale est passée d'une époque de confrontation à une ère de concertation, pour entrer dans une étape de relations positives qui lui permettent de progresser pour consolider la paix, la liberté, la démocratie et le développement dans la région. Cette nouvelle étape est le fruit de notre ferme volonté d'assumer notre responsabilité historique face aux aspirations légitimes de nos peuples qui réclamaient la paix et la démocratisation de nos sociétés. Et c'est grâce à l'aide et à la solidarité de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale que nous avons réalisé ces objectifs, qui ne seront atteints que lorsque le processus en cours au Guatemala sera couronné par la conclusion d'un accord de paix ferme et durable, jouissant de l'appui résolu de nos gouvernements.

Maintenant que nous avons réalisé des progrès importants sur le plan politique, nous concentrons nos efforts sur le domaine social, ce qui nous paraît indispensable, convaincus que nous sommes que la paix, la démocratie et le développement sont des éléments essentiels pour la survie de l'homme.

Face à cette réalité indéniable, les présidents de l'Amérique centrale ont continué de se réunir pour procéder à des échanges d'idées et d'expériences, afin de pouvoir relever de manière conjointe, solidaire et coordonnée, les défis toujours plus complexes auxquels nous sommes confrontés du fait de la mondialisation des aspects politiques, économiques, sociaux et environnementaux qui caractérisent le nouvel ordre mondial. Une preuve en est la signature, lors de la réunion au sommet des présidents de la région qui a eu lieu au début de cette année dans la ville de San Salvador, du Traité d'intégration sociale d'Amérique centrale.

Par ailleurs, nous sommes heureux de porter à la connaissance de cette instance, qu'au cours des 12 derniers mois, nous avons tenu des réunions au plus haut niveau, à Guácimo, au Costa Rica; à Masaya, au Nicaragua; à Tegucigalpa, au Honduras; et à San Salvador, capitale de mon pays, réunions au cours desquelles nous avons adopté des décisions importantes pour l'avenir de nos peuples, en fixant nos priorités dans un nouvel ordre du jour régional. Cela s'est concrétisé par la signature de «l'Alliance pour le développement durable», qui représente une stratégie concertée en matière d'intérêts, de responsabilités et d'harmonisation des droits qui met l'accent sur l'investissement dans le domaine social, en se fondant sur la reconnaissance du fait que l'être humain est le centre et l'objet essentiel du développement.

Les objectifs de la nouvelle stratégie sont vastes et leur ampleur dépasse la capacité et les ressources de nos pays; c'est pourquoi nous estimons que la communauté internationale peut contribuer généreusement à les concrétiser.

Dans ce contexte, nous attachons une importance de premier plan au renforcement du Système d'intégration centraméricaine (SICA), organisation rénovée de nos pays, qui s'est assigné pour principale responsabilité de développer et de mettre en pratique le nouvel ordre du jour pour l'Amérique centrale. Dans cet ordre d'idées, nous prions instamment l'Assemblée générale de lui accorder le statut d'observateur que nous avons sollicité.

Nous pouvons affirmer que l'Amérique centrale est entrée dans une nouvelle étape historique marquée par une coopération progressive entre nos pays, qui se reflète dans les efforts déployés pour créer les conditions qui devraient permettre de surmonter les obstacles qui ont été si nuisibles pour la cause intégrationniste, et de progresser d'un pas ferme vers l'unification de cette partie du continent.

À cet égard, nous sommes très satisfaits des progrès accomplis récemment au sein de la Commission binationale Honduras-El Salvador en ce qui concerne la démarcation effective de la frontière, en garantissant simultanément les droits des habitants des zones frontalières.

Dans le cas spécifique de la situation de mon pays, nous pouvons affirmer catégoriquement qu'au cours des trois années qui ont suivi la signature des accords de paix, El Salvador a évolué de manière positive et que le Gouvernement reste ferme et inébranlable dans sa décision de mettre en oeuvre tous les efforts nécessaires pour construire un nouvel El Salvador, moderne et démocratique, dans lequel seront intégrés sans discrimination tous les secteurs de la société.

Après plus d'un an à la tête du pays, je suis heureux de dire que mon gouvernement respecte les promesses faites lors du discours inaugural que j'ai prononcé devant le peuple salvadorien le 1er juin 1994, mettant dûment en oeuvre les accords de paix conçus comme l'engagement de l'ensemble du pays et comme condition essentielle pour pouvoir s'engager sans hésitation dans la voie de la construction de la paix sociale.

Pendant la période de transition de la guerre à la paix et la reconstruction nationale, nous nous sommes employés à consolider le processus de pacification, convaincus que c'est une tâche qui doit être partagée de façon responsable par toute la population. Cette tâche implique non seulement la solution des problèmes urgents engendrés par 12 années de confrontation armée, mais aussi une solution globale aux problèmes intérieurs, car c'est la seule façon dont nous pourrons garantir l'irréversibilité du processus et notre capacité de relever les défis futurs dans une société stable et pacifique.

En ce qui concerne les engagements imminents au titre des Accords de paix, nous reconnaissons avec réalisme et dans un esprit constructif qu'il y a eu des problèmes et, bien entendu, des délais dans l'application de certaines des dispositions, et cela en raison de la nature extrêmement complexe du processus. Ces difficultés ont été surmontées par le dialogue et le consensus entre les secteurs responsables de la mise en oeuvre. Cela nous a permis, avec l'aide de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador, de modifier le calendrier établi et de convenir d'un programme de travail pour la réalisation finale de ces engagements.

Nous pouvons affirmer que nous nous conformons d'une façon raisonnable à la mise en oeuvre des Accords, mais si, pour des raisons logistiques, certaines composantes devaient toujours rester en suspens le 31 octobre prochain, notre détermination de nous acquitter de ces engagements resterait inébranlable, nous demanderions au Secrétaire général de prolonger la Mission résiduelle des Nations Unies en El Salvador.

Notre responsabilité à titre de gouvernement transcende le respect des Accords de paix, car nous devons appliquer une solution globale à nos problèmes domestiques. Ainsi, conscients du fait que la pénurie d'occasions dans notre société mène à la frustration et au désespoir, créant des tensions et des conflits qui compromettent le processus de paix, nous avons pris des initiatives supplémentaires pour mettre en oeuvre un plan économique ambitieux pour développer notre société, nos objectifs étant d'améliorer le bien-être de la population, de réduire systématiquement la pauvreté, et de donner la priorité à la santé et à l'éducation, en plus de promouvoir l'emploi productif, et, en général, de satisfaire les besoins de base de la population, en particulier ses secteurs les plus vulnérables à qui ont été refusées jusqu'ici les retombées du progrès économique et social.

Nous sommes heureux d'annoncer que notre gouvernement a accordé le plus haut niveau de priorité au maintien de la stabilité macro-économique par la mise en oeuvre d'un train de mesures politiques relatives au système monétaire, à la fiscalité et au taux de change. Cela nous a permis d'atteindre certains objectifs économiques, en l'occurrence le maintien d'un taux de change stable, le contrôle de l'inflation, l'élimination de notre déficit fiscal et la réduction des dépenses publiques, qui ont été réaffectées à l'investissement social et aux infrastructures de base.

Notre gouvernement est certain que pour jouir d'une croissance durable à moyen et à long terme, celle-ci doit être basée sur un secteur productif efficace et compétitif, sur le plan tant national qu'international, et à cette fin nous avons adopté les politiques économiques appropriées.

Je mentionnerai entre autres le programme de réduction des tarifs sur l'importation des biens d'équipement, les intrants et les matières premières; un appui à un développement accru du Marché commun centraméricain; la création

d'instruments pour faciliter et garantir les investissements étrangers; un appui décisif à des programmes destinés à rehausser la compétitivité de la base de production nationale; la promotion de petites entreprises et de micro-entreprises; le développement de programmes de formation professionnelle intensive; la mise en oeuvre de notre stratégie nationale en matière d'environnement en tant que composante du développement durable en El Salvador.

Pour réaliser ces objectifs, l'ensemble de la population de mon pays s'efforce de surmonter les ressentiments et les antagonismes entre différents secteurs de la société pour aider à entretenir les conditions nécessaires à la stabilité nationale en vue de consolider la paix, renforcer la démocratie et assurer le progrès économique et social.

L'exemple couronné de succès d'El Salvador démontre clairement qu'un État Membre de l'Organisation, agissant de bonne foi, avec transparence, et animé de volonté politique, peut surmonter des situations de grave conflit, en particulier par les initiatives de sa propre population ainsi qu'avec l'assistance opportune de la communauté internationale.

Aujourd'hui, à la suite de cette initiative exceptionnelle pour rétablir la paix — initiative qui est, bien sûr, toujours en cours — El Salvador est un pays qui a tiré de grandes leçons de l'histoire. La principale est de savoir qu'à l'intérieur de notre communauté nationale, nous partageons un destin commun et qu'au sein de la communauté internationale toutes les grandes tâches sont partagées. À partir de ces vérités, le défi que nous devons aujourd'hui relever ensemble consiste à édifier un monde plus humain au profit des générations actuelles et futures.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République d'El Salvador de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

M. Derycke (Belgique), Vice-Président, assume la présidence.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président des affaires étrangères du Bélarus, S. E. M. Uladzimir Syanko.

M. Syanko (Bélarus) (*interprétation de l'anglais*) : Je veux d'emblée féliciter M. Diogo Freitas do Amaral de son élection au poste élevé de Président de l'Assemblée générale en cette session jubilaire. Je suis certain que ses qualités personnelles et professionnelles sont la garantie que, pendant cette très importante session, les Nations Unies réaliseront de nouveaux progrès dans leur recherche de moyens de répondre aux défis complexes que doit relever l'humanité.

Je tiens à exprimer notre gratitude à son prédécesseur, M. Amara Essy, et au Secrétaire général de l'Organisation, M. Boutros Boutros-Ghali.

Le Bélarus est fier d'avoir participé à la création des Nations Unies et d'être devenu l'un des Membres fondateurs de l'Organisation, en signant la Charte des Nations Unies à San Francisco. Cet honneur témoigne de la reconnaissance internationale pour la contribution apportée par le peuple du Bélarus à la défaite du fascisme pendant la seconde guerre mondiale, hommage rendu aux millions de Bélarusses qui ont donné leur vie dans la lutte pour la liberté et pour le droit du peuple bélarusse d'exister en tant que nation dotée d'une histoire, d'une culture et d'un avenir.

Émergeant des cendres de la seconde guerre mondiale, l'ONU a connu les crises et les conflits les plus graves, la guerre froide et la détente, des changements considérables dans la carte politique du monde et l'éclatement et la formation d'unions et de blocs d'États. L'Organisation a pu faire face à ces défis, ce qui est à mettre à son crédit. Grâce aux Nations Unies, l'humanité, pour la première fois de son histoire, a pu vivre en paix durant un demi-siècle. La contribution des Nations Unies au processus de règlement pacifique de nombreux conflits est bien connue. Une des plus grandes réalisations des Nations Unies est que le monde s'est débarrassé de phénomènes aussi odieux que l'apartheid et est proche de l'éradication complète du colonialisme, une autre non moins odieuse séquelle du passé. Il convient également de souligner le rôle qu'ont joué les Nations Unies dans l'élaboration et l'adoption de documents universels en matière de droits de l'homme, ainsi que dans l'établissement de la suprématie du droit international.

Les espoirs et attentes des peuples associés aux Nations Unies sont une preuve convaincante du rôle important qu'a joué l'Organisation à ce stade. Les tâches auxquelles l'ONU doit faire face aujourd'hui semblent être beaucoup plus compliquées que celles du passé, quand elles étaient dictées par la logique pernicieuse mais compréhensible d'affrontement. Aujourd'hui, il faut relever les défis du futur ordre mondial, et pour cela, il faut réformer le système des Nations Unies. La réforme des Nations Unies, y compris celle du Conseil de sécurité, organe parmi les principaux chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est le mot d'ordre d'aujourd'hui et, à plusieurs égards, une question très complexe. Mais chaque État peut et doit apporter sa propre contribution à la formation d'une ONU nouvelle, ce qui permettra à l'Organisation de refléter la diversité du monde contemporain, l'interdépendance des États, l'égalité des grands et petits et la sécurité et le développement de tous. La réforme de l'Organisation des Nations Unies doit conduire à une organisation plus efficace dans son ensemble. La réforme du Conseil de sécurité peut se faire uniquement sur la base d'un accroissement raisonnable du nombre des membres du Conseil, en respectant strictement le principe de la répartition géographique équitable des sièges supplémentaires entre toutes les régions du monde. La délégation du Bélarus est convaincue que l'octroi d'un siège supplémentaire à un État non permanent du Conseil au groupe régional de l'Europe de l'Est est pleinement justifié et assurera un nouvel équilibre d'intérêts.

Je suis sûr que les Nations Unies pourront s'adapter pleinement aux réalités d'aujourd'hui et répondre comme il se doit aux demandes et défis mondiaux prévisibles du XXIe siècle.

Parmi les problèmes les plus graves auxquels la communauté internationale doit faire face aujourd'hui figurent les conflits régionaux. Ces conflits ne sont pas un problème nouveau, mais, étant donné leurs dimensions actuelles, ils représentent un nouveau défi pour les Nations Unies. Nous sommes pleinement convaincus qu'en s'efforçant de les régler, l'ONU ne doit pas céder à la tentation de recourir à la force militaire pour accélérer le processus. Le maintien de la paix et l'imposition de la paix sont deux méthodes différentes et, à plusieurs égards, exactement opposées, et non des éléments dans la chaîne continue de la résolution de crises. Il est très important, à notre avis, de ne pas dépasser les limites eu égard à la violence et à la cruauté qui sont incompatibles avec la nature de l'Organisation.

Notre délégation note avec satisfaction les progrès réalisés dans le règlement du conflit du Moyen-Orient. Nous pensons que la poursuite du dialogue direct entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) conduira finalement à une solution d'ensemble assurant le respect du droit de tous les États de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Nous regrettons vivement les actes terroristes qui ont lieu périodiquement dans la région et entravent considérablement le processus de paix. De tels actes doivent être sévèrement condamnés.

Le conflit des Balkans nous préoccupe particulièrement. L'évolution actuelle de la situation dans cette région s'accompagne du risque d'actions militaires de grande envergure en Europe.

Les conflits non réglés dans les territoires anciennement soviétiques sont encore intenses.

Du haut de cette tribune, je voudrais une nouvelle fois souligner que le Bélarus a renoncé sans équivoque à la force pour résoudre les problèmes de l'heure et qu'il s'attache à chercher des voies permettant de régler les conflits pacifiquement grâce à des moyens politiques.

Cela me conduit à dire que je suis convaincu de la nécessité de renforcer davantage la coopération entre les Nations Unies et les organisations et accords régionaux et sous-régionaux d'Europe, en particulier la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Le Bélarus se déclare en faveur de l'élargissement de l'interaction entre les Nations Unies et la Communauté d'États indépendants (CEI), non seulement dans le domaine du règlement de conflits sur le territoire de l'ex-Union soviétique (URSS), mais aussi dans les domaines du désarmement, de la protection de l'environnement et de l'éradication du terrorisme et du crime organisé.

Dans le contexte de l'aggravation des affrontements dans certaines régions du monde, on ne peut que se féliciter des progrès sensibles réalisés dans la consolidation de la sécurité internationale. Nous saluons l'adoption par la Conférence de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de la décision historique de prorogation illimitée du Traité. Le Bélarus a été et demeure un partisan du renforcement du régime de non-prolifération. C'est la raison pour laquelle notre pays, ayant clairement déterminé sa position dès le début, s'est porté coauteur de ce projet de décision.

Dans le même temps, il faut se rappeler que la décision sur la prorogation illimitée du Traité a été adoptée en tant qu'ensemble. Elle envisage le renforcement du contrôle sur l'application de ses dispositions et l'application des

principes et objectifs convenus de non-prolifération nucléaire et de désarmement. Les États nucléaires ont le devoir de confirmer dans la pratique qu'ils respectent leurs obligations. Les critères les plus importants de ce respect nous semblent être la réalisation de nouveaux progrès sur la voie du désarmement nucléaire, une interdiction complète des essais nucléaires et l'inclusion de garanties de sécurité positives et négatives offertes aux États non nucléaires dans un instrument juridique international de nature contraignante. Le Bélarus confirme son statut de pays non nucléaire et est déterminé à appliquer les dispositions de l'Accord sur le retrait total et ponctuel des armes nucléaires de son territoire.

Je suis heureux d'informer les délégations qu'au début de cette année, le Parlement du Bélarus a ratifié la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction. Nous demandons à tous les pays signataires de cette convention de la ratifier dès que possible, et nous déclarons de nouveau notre soutien à une interdiction complète des armes chimiques.

Le Bélarus a toujours considéré qu'outre le désarmement nucléaire, la limitation des armes classiques est très importante pour la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, je voudrais parler des problèmes relatifs au respect de nos obligations en vertu du Traité sur les armements classiques en Europe.

Ayant assumé des obligations dans le cadre d'un traité à l'élaboration duquel il n'a pas participé, le Bélarus a été guidé par le souhait d'appuyer la consolidation de la sécurité en Europe et dans le monde. Dès les premiers jours de l'application du Traité, nous avons consacré énormément de ressources à sa mise en vigueur et à la création de structures appropriées et de capacités industrielles pour l'élimination de stocks considérables d'armements et d'équipements constitués non pour le Bélarus mais pour la superpuissance d'alors, l'Union soviétique. Mais avec le temps, il est devenu clair que, pour le jeune État du Bélarus, l'élimination de ces armes était un fardeau au-dessus de ses forces. De ce fait, nous avons lancé un appel à nos partenaires de l'Europe occidentale pour qu'ils nous viennent en aide.

Pendant longtemps, nos appels sont restés sans réponse, ce qui nous a conduits à suspendre temporairement le processus d'élimination. Cette décision a été prise en raison de l'insuffisance de ressources financières, et n'avait rien à voir avec des questions de politique mondiale et régionale.

Je suis heureux de dire aujourd'hui qu'on a récemment commencé à comprendre nos problèmes. Notre réaction a été immédiate et tout à fait appropriée. Le Président du Bélarus a déclaré que notre pays a repris l'élimination des armes classiques conformément à ses obligations en vertu du Traité.

Je voudrais également faire remarquer que par un décret présidentiel spécial, le Bélarus a imposé un moratoire sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel pour la période allant du 1er septembre 1995 à la fin de 1997.

Notre république attache la plus grande importance au développement de la coopération internationale dans les domaines économique, social et écologique dans l'intérêt du développement durable de tous les pays. C'est pourquoi nous accordons une signification particulière à la série de forums mondiaux organisés sous les auspices de Nations Unies à Rio de Janeiro, à Vienne, au Caire, à Copenhague et à Beijing, afin d'examiner les problèmes ayant trait à l'environnement, aux questions sociales, à la population et aux droits de l'homme, et de rechercher les moyens de les résoudre. Il est important que les décisions et recommandations de ces forums soient dûment prises en compte et utilisées efficacement dans l'élaboration d'un «Agenda pour le développement» destiné à définir les voies et le programme du développement humain pour les années à venir.

Nous préconisons l'inclusion dans ce document de questions de fond concernant les économies de transition, notion qui répondrait totalement aux réalités actuelles. Le Bélarus désire vivement appuyer toutes les activités du système des Nations Unies en vue de promouvoir l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Nous sommes certains que, dans le monde actuel, cette intégration est profitable à tous et répond aux intérêts de tous.

À cet égard, je voudrais rappeler, une fois encore, la proposition du Bélarus — appuyée par la Commission du développement durable à sa troisième session et approuvée par une décision du Conseil économique et social à sa session de fond — tendant à convoquer, en 1977, une conférence internationale sur le développement durable des pays à économie de transition. Une fois devenue réalité, cette proposition contribuerait sensiblement à la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale destinée à examiner, en 1997, la mise en oeuvre de l'Agenda pour le XXIe siècle. Le Bélarus place les plus vifs espoirs dans la coopération et l'interaction afin de donner effet à cette initiative, tout d'abord avec l'Union européenne, la Commission européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et d'autres organisations régionales et sous-régionales européennes, ainsi qu'avec

tous les partenaires intéressés. Nous espérons de même que le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission économique européenne apporteront une assistance efficace à la préparation et à la convocation de la conférence.

L'une des orientations les plus importantes des activités de l'Organisation réformée porte, nous semble-t-il, sur le développement d'un dialogue économique dans le cadre des Nations Unies afin de permettre l'échange d'expériences et le renforcement du système commercial multilatéral, et de faciliter un accès non discriminatoire aux marchés mondiaux. À cet égard, nous estimons que l'octroi sans délai de la qualité de membre de l'organisation mondiale du commerce à notre pays serait la preuve d'une attitude équitable à l'égard de l'un des Membres fondateurs des Nations Unies doté d'une économie de transition.

Nous ne pouvons manquer de constater que, dans les pays à économie de transition, l'efficacité du traitement des problèmes sociaux est directement liée au sort des réformes démocratiques. Les nouvelles conditions économiques et politiques dans lesquelles ces pays se trouvent aujourd'hui requièrent des transformations économiques importantes et l'adaptation sociale de tous les groupes de population. Faute d'un appui international efficace, la réalisation de cet objectif serait indéfiniment retardée. C'est pourquoi le Bélarus souhaite voir se poursuivre tous les programmes mis en route par l'Organisation dans le domaine social.

La promotion du respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et leur protection, constitue l'un des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'une composante importante de la sécurité internationale. En cette session jubilaire, il est juste de constater que des progrès sensibles ont été réalisés dans ce domaine depuis la création de l'Organisation, il y a un demi-siècle. L'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, dont la mise en oeuvre systématique assurera la promotion du respect universel de la justice, de la primauté du droit et des droits de l'homme, est une réalisation incontestable de la communauté internationale. Malheureusement, la voie menant à la pleine application des droits de l'homme est jalonnée d'obstacles qui, à notre avis, trouvent leur origine dans des relations sociales imparfaites plutôt que dans une absence de volonté d'exercer ces droits.

Il est aujourd'hui grand temps de penser à l'avenir et d'agir en conséquence non seulement en renforçant par tous les moyens possibles le mécanisme de protection des droits de l'homme, mais en adoptant des mesures concrètes afin d'étudier et d'allonger la liste des droits de l'homme fondamentaux universels et catégoriques.

Voici plus de neuf ans déjà que les Bélarusses vivent dans des conditions de désastre écologique — découlant de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. La République consacre annuellement plus de 20 % de son budget national pour atténuer les séquelles économiques, écologiques et médicales de l'accident de Tchernobyl. Mais la conséquence la plus horrible concerne la santé physique et psychique de la population. L'incidence du cancer de la thyroïde chez les enfants s'est accrue considérablement. Le taux des naissances a diminué de 50 % par rapport à la période précédant l'accident. Les maladies génétiques augmentent de façon manifeste dans les régions les plus contaminées. À mesure que le temps passe, il devient de plus en plus évident que la catastrophe de Tchernobyl a porté atteinte au droit de l'homme le plus sacré : le droit à la vie.

Nous constatons avec satisfaction le rôle important de catalyseur joué par l'Assemblée générale et ses institutions spécialisées en attirant l'attention des pays donateurs et des organisations internationales sur les problèmes de Tchernobyl. Avec le temps, la nature des effets de Tchernobyl évolue, nécessitant un rôle accru de la part des Nations Unies dans l'élaboration d'une coopération bilatérale liée à Tchernobyl. Pour sa part, le Bélarus est prêt à signer des mémorandums bilatéraux relatifs à Tchernobyl en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et d'autres institutions du système des Nations Unies.

En mars 1996, une conférence internationale aura lieu à Minsk, avec la participation active de l'UNESCO et de la Commission européenne, pour marquer le triste dixième anniversaire de l'accident de Tchernobyl. Nous espérons que ce forum représentif contribuera à intensifier une action conjuguée destinée à étudier les conséquences des retombées radioactives et donnera plus d'efficacité aux mesures destinées à atténuer les séquelles de la catastrophe, sur la base de l'expérience acquise par le Bélarus.

Enfin, le relèvement important et injuste de la quote-part du Bélarus au budget ordinaire et aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies — dû au fait que notre pays, avec d'autres économiquement plus avancés, a été incorporé au groupe B — a entraîné une augmentation rapide de nos arriérés.

Nous apprécions vivement la décision spéciale de replacer la République du Bélarus dans le groupe C en ce qui concerne la répartition des dépenses des opérations de maintien de la paix, décision adoptée par l'Assemblée générale à la reprise de sa quarante-neuvième session. Au nom du Gouvernement du Bélarus, je voudrais remercier sincèrement les délégations de tous les pays qui ont fait preuve d'un esprit de compréhension et de coopération au cours de l'examen de cette question. J'adresse des remerciements tout particuliers au Gouvernement du Portugal qui, en consentant volontairement à être incorporé dans le Groupe B, a ouvert la voie à l'adoption de cette décision. Je suis certain que de tels actes contribuent pleinement au respect des principes de justice dans les travaux de l'Organisation, ce qui est en soi très important en cette veille du cinquantenaire. Pour sa part, le Gouvernement du Bélarus, malgré ses énormes difficultés économiques, est pleinement conscient de l'intensité de la crise financière des Nations Unies et s'efforce sincèrement de remplir ses obligations financières à l'égard de l'Organisation. C'est pourquoi il a décidé de transférer quelque 2 millions de dollars au budget des Nations Unies.

Lorsqu'elle atteint la cinquantaine, une personne n'est plus au meilleur de sa forme physique, mais elle a acquis une expérience de la vie et une sagesse considérables. Je forme le voeu que l'ONU, une fois franchi le seuil de ses 50 ans, garde toute sa force et reste en bonne santé, inégalée en sagesse dans toutes ses entreprises.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Norvège, S. E. M. Bjørn Tore Godal.

M. Godal (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de l'Assemblée générale de son élection à ce poste élevé pour cette session marquant le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Qu'il me soit permis, en même temps, de remercier également le Président sortant, S. E. M. Amara Essy, de son excellent travail.

Il y a 50 ans, mon compatriote Trygve Lie devenait Secrétaire général d'une organisation de structure très modeste mais chargée du «mandat sacré», comme il l'a dit dans son discours d'investiture, d'

> «établir la paix du monde sur des fondations solides.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, première session, Séances plénières, 22e séance, p. 326*)

Depuis lors, l'ONU a dû faire face à des exigences encore plus grandes en termes de leadership, d'idées, de personnel et de finances. À l'occasion de son cinquantième anniversaire, nous devons donner à l'ONU les moyens de travailler avec une vigueur et une efficacité renouvelées à la promotion de la paix, des droits de l'homme, du développement durable, de l'égalité, de la justice et de la compréhension entre les peuples.

Au lieu d'être prête à répondre à de nouveaux défis, cependant, l'ONU connaît maintenant une crise financière d'une très grande ampleur. Le Secrétaire général a fait récemment remarquer que l'Organisation est, d'un point de vue technique, insolvable — oui, en faillite. Seuls les paiements ponctuels d'un petit nombre d'États Membres lui ont permis de continuer à fonctionner. La situation est plus grave qu'auparavant compte tenu d'un déficit encore jamais atteint et l'un du fait que des plus importants contributeurs diffère ses paiements et va probablement décider de les réduire unilatéralement dans les années à venir.

Cette situation financière désespérée reflète la priorité inadéquate accordée à l'ONU par un grand nombre de ses membres, ce qui est une violation claire de leurs obligations. Cela peut paraître dur, mais, venant d'un pays qui verse régulièrement 100 dollars des États-Unis par habitant au système des Nations Unies, j'ai des difficultés à expliquer à mes propres électeurs que d'autres pays riches ne veulent même pas verser un dixième de cette somme.

En même temps, je réalise que le système des quotes-parts de l'ONU devrait être réformé sans tarder. En outre, l'expérience a montré que l'ONU elle-même doit être réformée, restructurée et modernisée. La Norvège appuie de tout coeur le processus de réforme qui a été lancé pour renforcer le système des Nations Unies et le rendre plus représentatif et plus efficace. Cela devrait inclure l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité et une transparence accrue dans ses méthodes de travail.

Pour relever le double défi de la paix et du développement durable, l'ONU et ses États Membres devraient aller de l'avant en suivant cinq voies parallèles.

Premièrement, nous devons aider à augmenter les capacités locales et régionales pour faire face à des situations conflictuelles. Par exemple, les pays africains ont indiqué, par le truchement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qu'ils étaient prêts à assumer une plus grande part de la responsabilité nécessaire pour résoudre leurs propres problèmes. En réponse, la Norvège coopérera avec des partenaires en Afrique australe afin de créer des

réserves de personnel qualifié en état d'alerte pour des opérations de maintien de la paix, sous les auspices de l'ONU ou de l'OUA.

Deuxièmement, un plus grand nombre de pays devraient être disposés à contribuer aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. Les pays qui traditionnellement fournissent des contingents ne sont pas en mesure de réunir tout le personnel qui sera nécessaire aux futures missions de maintien de la paix afin de résoudre les différends, protéger les populations locales et fournir une assistance humanitaire. L'ONU et les pays qui traditionnellement fournissent des contingents doivent aider les éventuels pays fournisseurs de contingents en prenant des mesures permettant de renforcer leurs compétences, de la même manière que les pays nordiques aident actuellement les États baltes.

Troisièmement, la capacité de réaction rapide et de réserve de l'ONU doit être améliorée. La Norvège est prête à s'associer aux efforts déployés pour mettre au point des instruments nouveaux et indispensables pour traiter rapidement et efficacement les situations de crise. La capacité de réaction rapide doit également inclure l'assistance humanitaire. L'ONU doit continuer à jouer un rôle central dans la coordination des efforts de secours humanitaire.

La Norvège a accordé une haute priorité à des mesures qui nous permettent de répondre rapidement aux demandes d'assistance. Nous avons établi un système d'alerte préventive efficace pour une assistance en cas d'urgence, qui couvre à la fois le personnel et le matériel. Un équipement d'urgence peut décoller dans les 24 heures. Du personnel qualifié peut être sur le terrain dans les 72 heures. Au Rwanda, un hôpital de campagne complètement équipé et doté du personnel nécessaire a été récemment livré à l'ONU dans les plus brefs délais, conformément à ces procédures. Pour améliorer la réponse de l'ONU aux demandes d'aide, la Norvège a offert de fournir des installations pour un dépôt médical de l'ONU où l'on pourrait stocker et entretenir de l'équipement et des fournitures médicales destinés aux opérations de maintien de la paix et aux opérations humanitaires.

Quatrièmement, nous devons mettre davantage l'accent sur les mesures de prévention des conflits. La communauté internationale doit être présente dans les régions instables; elle doit aussi offrir des avantages économiques, fournir les connaissances techniques nécessaires en matière de médiation et envoyer des observateurs des droits de l'homme. La prévention des conflits est le moyen le plus efficace d'utiliser des ressources limitées. La Norvège continuera d'assumer sa part de responsabilité — par exemple, au Guatemala, où nous participons activement au processus de paix avec les autres membres du Groupe d'amis. La Norvège a établi une banque spéciale de ressources humaines pour les questions de droits de l'homme et de démocratie qui est en mesure, dans des délais très brefs, d'envoyer des experts pour aider les pays et les peuples à édifier des sociétés démocratiques.

La communauté internationale doit être prête à agir de manière décisive lorsque des atrocités sont commises. Les crimes graves devraient être jugés par un tribunal criminel international. La création de tribunaux spéciaux en ex-Yougoslavie et au Rwanda a donné un élan aux efforts déployés en vue d'établir une cour permanente. Le tribunal ne devrait intervenir que lorsque la juridiction nationale n'existe pas ou dans les cas où elle est inefficace.

Cinquièmement, à l'occasion du cinquantième anniversaire, nous demandons à l'ONU de jouer un rôle décisif dans la promotion du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Les efforts visant à améliorer la sécurité mondiale doivent traiter des questions de croissance économique, de développement et de pauvreté, tout en veillant à ce que l'utilisation des ressources naturelles se fasse dans les limites que la Terre peut supporter. L'ONU doit devenir une force motrice du développement durable.

L'ONU est la seule instance qui est mandatée pour aborder les problèmes véritablement mondiaux touchant l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Qu'il me soit permis de donner quelques brefs exemples. La Conférence sur les stocks de poissons chevauchants a apporté une contribution précieuse à la gestion des ressources halieutiques. Nous sommes également satisfaits du fait que, il y a quelques jours, le Groupe des Nations Unies sur les forêts a été en mesure d'adopter les premières mesures pour protéger, préserver et gérer les forêts du monde d'une manière durable.

Je voudrais insister sur la nécessité d'une action concertée au sein du système des Nations Unies pour veiller à ce que les résultats des grandes conférences du Caire, de Copenhague et de Beijing sur la population, le développement social et les femmes, respectivement, se traduisent par des lois et des mesures concrètes aux plans local, national et international.

Avec la croissance de la population mondiale, nous avons vu se généraliser le pire des affronts à la dignité humaine : la pauvreté. Notre incapacité à éliminer la pauvreté hante notre conscience commune. Tant que le fossé entre riches et pauvres, que ce soit entre les États ou à l'intérieur des États, continuera à se creuser, nous ne pourrons pas prétendre être sur la bonne voie. Si nous voulons

éliminer la pauvreté, les donateurs et les bénéficiaires doivent consacrer davantage de ressources aux activités de bien-être social. Vingt pour cent au moins des budgets d'aide au développement et des budgets nationaux des pays bénéficiaires devraient être affectés au secteur social.

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie est loin d'être réglé, même si les perspectives d'une solution négociée semblent bien meilleures aujourd'hui que tout récemment. La Norvège se félicite de l'accord sur les principes fondamentaux qui est intervenu à l'issue de la réunion de Genève du 8 septembre. Il convient de féliciter les États-Unis des efforts inlassables qu'ils ont faits à cet égard. Il importe au plus haut point que les membres de la communauté internationale, et plus particulièrement les pays du Groupe de contact, maintiennent leur approche commune à l'égard du règlement de la crise. Les médiateurs des Nations Unies et de l'Union européenne peuvent apporter une contribution précieuse à cet égard.

Le succès des efforts de médiation dépend entièrement de la volonté de compromis des parties. Nous prions instamment toutes les parties de faire montre de modération et de souplesse et de renoncer à essayer d'obtenir un nouvel avantage sur le champ de bataille. Il convient d'accorder une attention toute particulière aux personnes déplacées qui, chaque fois que cela est possible, devraient pouvoir reprendre possession de leurs foyers.

Le moment est venu de songer à la reconstruction de cette région dévastée par la guerre. Cela exigera un effort international soutenu. Le système des Nations Unies, avec l'Union européenne et d'autres, doit jouer un rôle de chef de file dans la coordination des programmes dans divers domaines comme la reconstruction économique, l'assistance humanitaire et l'aide aux réfugiés, la consolidation de la démocratie et les droits de l'homme. Les dirigeants locaux ont la lourde responsabilité d'empêcher une nouvelle course aux armements, les atteintes aux droits de l'homme et un regain des tensions dans la région. La Norvège continuera d'appuyer de processus visant à amener la paix et la prospérité dans l'ex-Yougoslavie.

Je demande à cette Assemblée générale d'accorder son appui plein et entier au processus de paix au Moyen-Orient. Le nouvel accord intérimaire est un suivi indispensable et marquant de l'Accord d'Oslo. Aujourd'hui, nous rendons encore une fois hommage aux dirigeants israéliens et palestiniens pour leur courage et leur détermination. En ma qualité de Président du Comité de liaison ad hoc chargé de coordonner les activités des donateurs, je prie instamment ceux-ci de maintenir leur appui — dans le cas de certains donateurs, d'accroître leur appui — au processus de paix au Moyen-Orient en accordant une aide économique au peuple palestinien. La paix au Moyen-Orient répond aux intérêts de tous et constitue le meilleur argument en faveur d'une aide économique massive aux zones palestiniennes.

Les essais nucléaires représentent une menace pour l'environnement et pour notre quête d'une sécurité commune, et ils devraient être interdits. Nous déplorons les essais chinois et français qui, nous le craignons, risquent de compliquer les négociations actuellement en cours à Genève sur un traité d'interdiction complète des essais. Une fois encore, nous prions instamment tous les États dotés d'armes nucléaires de s'abstenir de procéder à de nouveaux essais pendant les négociations et jusqu'à ce que le traité soit entré en vigueur.

Les mines terrestres sont parmi les armes les plus traîtresses utilisées actuellement. Elles frappent sans discrimination et font de nombreuses victimes; elles continuent à semer la terreur pendant des années, voire des décennies, après la fin des hostilités. Nous demandons une interdiction totale de la fabrication, du stockage, du commerce et de l'utilisation des mines terrestres antipersonnel. En l'absence d'une telle interdiction, nous invitons instamment tous les pays à adhérer à la Convention des Nations Unies sur les armes inhumaines de 1980. Pour qu'un renforcement du Protocole sur les mines terrestres soit efficace, il faut que l'adhésion à la Convention devienne universelle.

Enfin, saisissons l'occasion que nous offre le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pour renouveler notre appui à l'ONU et à ses objectifs. Chacun d'entre nous doit veiller à faire en sorte que l'ONU devienne ce que nous avons besoin qu'elle devienne et ce que les générations futures sont en droit d'attendre d'elle : un instrument efficace pour galvaniser nos forces et nous unir afin de maintenir la paix, de promouvoir le progrès social et de protéger la dignité humaine.

(*Le Président assume de nouveau la présidence*).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Angola, S. E. M. Venancio de Moura.

M. de Moura (Angola) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom du Gouvernement de la République d'Angola et au nom de la délégation tout entière qui m'accompagne, de dire combien je suis heureux de votre élection à la présidence de

l'Assemblée générale des Nations Unies à sa présente session. Nous sommes convaincus que vos remarquables qualités personnelles et votre savoir-faire diplomatique assureront le succès de cette importante session. Votre élection constitue également un hommage très mérité à la contribution majeure de votre pays à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Vous pouvez compter sur la coopération de ma délégation. Nous nous engageons à faire tout notre possible, avec humilité et responsabilité, pour contribuer à l'accomplissement de cette tâche difficile mais honorable.

Je ne saurais laisser passer cette occasion sans remercier le Président sortant, S. E. M. Amara Essy, pour le dévouement et l'intérêt avec lesquels il s'est consacré aux activités de l'Assemblée pendant son mandat. De même, je remercie le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui a tout fait pour apporter la meilleure solution possible aux problèmes dont souffre l'humanité, s'engageant avec beaucoup de ténacité à donner à notre organisation le dynamisme nécessaire pour faire face aux épreuves à venir.

La cinquantième session de l'Assemblée générale, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de la fondation de l'ONU, nous donne l'occasion de réfléchir sérieusement à la mesure dans laquelle nous avons progressé vers la réalisation des principaux objectifs de l'Organisation, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion et la protection des droits de l'homme et le développement économique et social, afin de pouvoir faire face de manière plus optimiste et plus hardie aux défis qui nous attendent à l'aube du XXIe siècle.

En fait, bien que les changements qui se sont produits dans le sillage de la guerre froide aient conduit à une certaine ouverture dans les relations internationales et aient encouragé, comme jamais auparavant, les valeurs de la démocratie, la situation internationale a néanmoins continué ces derniers temps de se détériorer dans les domaines politique, économique, social et financier. Les conflits en tous genres prolifèrent, affectant principalement les pays dits du tiers monde et créant un climat d'incertitude quant à l'avenir de l'humanité.

Alors que nous abordons le XXIe siècle, nous affrontons des défis nouveaux et plus grands qui exigeront une action commune et concertée de la part des Membres de l'ONU, ce qui demandera une nouvelle structure démocratique dans les relations internationales, dans le sens le plus large.

Plus que jamais, nous devons réfléchir aux objectifs et au rôle de l'ONU, tels que le prévoit la Charte, et nous concentrer sur cette tâche.

Le processus de restructuration de l'Organisation des Nations Unies doit amener celle-ci à un arrangement qui refléterait les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés actuellement dans le monde et qui permettrait à ses Membres d'y être largement représentés. Nous sommes certains que la structure actuelle de l'ONU — et en particulier celle du Conseil de sécurité — ne répond pas aux exigences présentes des relations internationales de l'après-guerre froide. Outre la restructuration entreprise dans les institutions qui coordonnent le développement économique et social dans le monde entier, il convient d'accorder la priorité à la restructuration du Conseil de sécurité, dont la composition reste à l'image de la guerre froide. L'augmentation du nombre des membres du Conseil devrait porter aussi bien sur la catégorie des membres permanents que sur celle des membres non permanents. Il faudra alors tenir compte des exigences de l'équilibre géographique.

Nous sommes également en faveur de la restructuration des méthodes de travail de l'ONU, afin qu'elles deviennent plus transparentes.

En outre, il importe de garantir l'efficacité des mécanismes et des moyens d'assurer l'application des décisions prises par les organes des Nations Unies. Ces dernières années, l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions, et des stratégies mondiales importantes ont été définies dans diverses instances sous l'égide des Nations Unies, en vue de résoudre les problèmes qui affectent l'humanité tout entière, problèmes allant des conditions de vie des enfants, de l'environnement, des droits de l'homme, des problèmes démographiques et du développement social, jusque, plus récemment, à la question de la condition des femmes, traitée à la Conférence de Beijing.

Le moment est venu de passer à l'action. Le fonctionnement peu satisfaisant de certains des mécanismes chargés de surveiller l'application des décisions et le faible engagement des États ont été les raisons profondes de la non-exécution de bon nombre de ces recommandations.

La situation socio-économiques mondiale continue de se détériorer, surtout dans les pays en développement, où de nombreuses économies sont sur le point de s'effondrer.

L'aide publique au développement a sombré à des niveaux déplorables. Les institutions des Nations Unies qui s'occupent du développement ont vu leurs budgets profon-

dément touchés par la crise financière, entraînant des coupures dans de nombreux programmes qui étaient destinés à relever les indicateurs du développement dans différents pays. Pour ne citer qu'un exemple, le rapport annuel du Secrétaire général indique que le Programme des Nations Unies pour le développement a subi une réduction de 1,4 milliard de dollars pour la période 1992-1996.

Les programmes d'ajustement structurel entrepris dans divers pays n'ont pas produit les résultats escomptés et ont entraîné la réduction des fonds nationaux dans le domaine social. Ces facteurs négatifs ont un effet cumulatif, auxquels vient s'ajouter le lourd fardeau de la dette extérieure, dont le service à lui seul absorbe une part importante du produit national brut des pays endettés.

La capacité de l'Afrique de rembourser sa dette a été affectée de manière négative non seulement par les faibles structures économiques héritées du passé, mais aussi par les catastrophes naturelles et les conflits armés intérieurs. Compte tenu de cette situation, il convient d'adopter des mesures qui soient plus équitables et moins marquées de préjugés, afin que les pays débiteurs puissent payer leur dette extérieure sans entraver leur développement ou sans que les couches les plus pauvres de leur population aient à consentir de nouveaux sacrifices.

Les principales institutions financières internationales doivent accorder un crédit plus favorable aux pays en développement afin que les remèdes appliqués à leurs économies respectives ne mènent pas à la détérioration de la santé de ces économies.

L'ordre économique international actuel n'est pas favorable aux économies de ce qu'on appelle le tiers monde. Il est donc nécessaire d'avoir un ordre économique international plus équitable, exempt de mesures protectionnistes qui entravent les relations commerciales internationales et suscitent la discrimination à l'égard des pays en développement, dont la majorité deviennent sources de matières premières et de main-d'oeuvre à bon marché et importateurs de produits manufacturés.

Le renforcement de la coopération sud-sud et l'intégration économique régionale seront, à notre avis, une réponse appropriée à cette tendance. Les pays de la région australe de l'Afrique, dont l'Angola fait partie, constituent un bon exemple d'intégration régionale, tant économique que politique, du fait qu'ils ont formé la Communauté de développement de l'Afrique australe. Compte tenu des perspectives de stabilité politique totale dans la région et de son potentiel économique, celle-ci pourrait fort bien se transformer en une zone importante de développement. De même, nous apprécions à sa juste valeur l'intégration régionale commune entre les membres de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, dont l'Angola fait également partie.

Les résolutions successives de l'Assemblée générale recommandent que la priorité soit donnée à notre continent dans le domaine de l'aide au développement parce qu'il s'agit de la région du monde qui a le plus souffert des effets tragiques du colonialisme. Mais la réalité montre une réduction sensible des ressources allouées au développement, ce qui aggrave la situation économique précaire des pays africains dépourvus de capitaux et de techniques et, partant, accroît leur pauvreté et leur vulnérabilité à de graves conflits internes.

S'il est vrai, comme nous venons de le dire, que nous voyons presque partout une prolifération des conflits régionaux qui menacent la paix et la sécurité internationales, il est également vrai qu'en Afrique, ces conflits atteignent un niveau dangereux. Non seulement la dimension de ces conflits, mais leur nature sont une source de préoccupation. Leur caractère nettement ethnique, racial et religieux sert de prétexte pour justifier des intentions qui compromettent l'unité et l'intégrité territoriale de plusieurs nations.

Le génocide inadmissible qui a été perpétré au Rwanda a gravement porté atteinte aux valeurs que sont la dignité humaine et la tolérance. Il a montré avant tout la nécessité pour la communauté internationale de rechercher de nouveaux moyens d'éliminer les foyers de conflit et de garantir la protection des populations civiles, qui sont les premières victimes des conflits intérieurs.

Au Burundi, l'aggravation de la situation interne nous inquiète beaucoup. À cet égard, la communauté internationale et les Nations Unies en particulier devraient assumer leurs responsabilités pour éviter dans ce pays la répétition des événements qui s'y sont produits en appuyant, par tous les moyens possibles, les efforts déployés par la mission de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) afin de favoriser la paix et la stabilité.

En Somalie, la persistance d'une guerre fratricide qui déchire la société menace l'existence et l'intégrité du pays. La communauté internationale et les Nations Unies en particulier ne sauraient se soustraire à leurs responsabilités à l'égard du peuple somali.

Nous rendons hommage au Libéria pour l'évolution favorable de la situation dans le pays grâce au récent accord

de paix d'Abuja entre les parties au conflit. Nous espérons qu'il en résultera pour le peuple libérien une paix durable.

En ce qui concerne le Sahara occidental, nous faisons écho à la communauté internationale pour engager les parties intéressées à respecter le plan de paix des Nations Unies.

Malgré ses difficultés internes, le Gouvernement de la République d'Angola fait de son mieux pour appuyer les efforts de l'OUA dans le cadre des mécanismes africains de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Dans ce contexte, nous n'avons pas hésité à contribuer à la solution de la crise qu'a connue le peuple de la République de Sao Tomé-et-Principe après le coup d'État du 15 août. Comme l'Assemblée le sait, le travail de médiation de l'Angola a contribué au rétablissement des institutions démocratiques et de l'ordre constitutionnel dans le pays. Nous avons agi au nom de la solidarité historique qui unit nos deux peuples dans notre lutte commune pour les libertés démocratiques et le respect du droit des institutions constitutionnelles.

Grâce à l'appui fourni par la communauté internationale, particulièrement par les pays lusophones, ainsi que l'Union européenne, la France et le Portugal notamment et, bien entendu, par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes parvenus, en peu de temps, à amener les parties à signer entre elles un accord le 22 août dernier.

Le conflit dans les pays de l'ex-Yougoslavie est l'un des plus complexes que l'Europe ait connus depuis la fin de la guerre froide. Le Gouvernement d'Angola est préoccupé par ce conflit. Nous appuyons les initiatives de paix en cours et espérons que les rencontres entre les parties intéressées et les médiateurs aboutiront à des résultats concrets, à la satisfaction des populations de la région.

La situation au Moyen-Orient a été marquée par des faits importants depuis la signature de l'accord conclu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et par un commencement de normalisation des relations bilatérales entre les pays de la région.

Ces progrès sont très encourageants. Nous sommes certains que le conflit arabo-israélien prendra fin si toutes les parties continuent de manifester volonté politique et esprit constructif et de faire preuve de souplesse. L'Angola a toujours défendu le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et la restitution des territoires arabes occupés. Nous réaffirmons aujourd'hui notre appui au processus de paix en cours et nous affirmons notre opposition aux actes de violence qui visent à remettre en cause la poursuite de ce processus.

La question du Timor oriental continue de tenailler la conscience de la communauté internationale. Il convient de faire en sorte que le peuple du Timor oriental puisse jouir du droit légitime de choisir librement son destin et que ce droit soit reconnu. Une responsabilité importante incombe à cet égard à l'Organisation des Nations Unies qu'elle ne saurait éluder.

L'ouverture d'un dialogue entre le Portugal et l'Indonésie est pour nous un signe d'encouragement. Mais des résultats positifs ne seront obtenus que si les intérêts et les options du peuple du territoire sont pris en compte au cours de la recherche d'une solution juste et acceptable.

L'Angola partage avec le peuple du Timor oriental un passé de lutte contre le colonialisme portugais. Nous continuerons de contribuer de notre mieux à la recherche d'une solution juste et acceptable.

En maintenant pendant plus de 30 ans un embargo économique, commercial et financier à l'encontre de Cuba, les États-Unis ont créé un paradoxe qui ne cadre pas avec les réalités du jour. Cet embargo contrecarre les efforts internationaux déployés pour éliminer les derniers vestiges de la guerre froide. L'Angola réaffirme par conséquent son opposition à cette mesure unilatérale dont l'effet extraterritorial viole les normes internationales du libre-échange et du droit international.

La pratique montre qu'un dialogue constructif représente le meilleur moyen de résoudre les divergences, comme ce fut le cas dans le règlement du problème des migrations entre les deux pays. Nous croyons qu'il revient au peuple cubain de décider de son destin en toute liberté.

De toute évidence, je ne saurais m'abstenir d'évoquer la situation dans mon propre pays, ce qui ne manquera pas d'intéresser nombre de représentants ici. Comme on le sait, après de longues années de guerre, l'Angola a enfin trouvé la voie de la paix qu'elle a empruntée grâce à la signature du Traité de Lusaka et à la prise des mesures initiales pour mettre en oeuvre ses dispositions. Il s'agit d'un accord qui complète la structure fondamentale du processus de paix établi par les Accords de Bicesse, signés avec la médiation du Gouvernement portugais.

Depuis la signature du document de Lusaka en 1991 et la conclusion du cessez-le-feu conclu en novembre de l'an dernier, la situation a évolué de manière significative,

en dépit de certains aspects négatifs et d'obstacles dont je parlerai brièvement. Les grandes offensives militaires ont cessé, ce qui a permis le libre mouvement des personnes et des marchandises dans de nombreuses régions du pays placées sous l'autorité du gouvernement. Et on assiste actuellement au retour de milliers de citoyens déplacés vers leur région d'origine.

Dans le domaine politique, un dialogue direct a été amorcé entre le Gouvernement et l'UNITA, notamment au plus haut niveau entre S. E. le Président de l'Angola et M. Savimbi, ce qui a facilité le règlement de nombreux problèmes liés à la mise en oeuvre des accords qui n'avaient pas été réglés à Lusaka.

Par ailleurs, le Gouvernement a pris des mesures importantes pour renforcer le climat de confiance mutuelle et pour rendre possible la réconciliation. Dans ce cadre, il a appuyé une initiative législative visant à modifier la Constitution pour attribuer au dirigeant de l'UNITA l'un des deux postes de vice-président de la République. Cet important geste politique, qui s'ajoute à l'intégration future des membres de l'UNITA dans un gouvernement d'unité nationale, créera pour les Angolais les conditions propices à une paix durable et définitive dans un climat de tolérance, exempt de haine ou de ressentiment.

En dépit de ces avancées, que mon gouvernement juge positives, nous continuons d'être préoccupés par les retards excessifs dont souffre la mise en oeuvre du processus de paix, dont la question la plus grave porte sur le cantonnement et la démobilisation des forces de l'UNITA, non encore réalisés comme le prévoient les Accords de Lusaka. Ces retards ont causé récemment quelques sérieux problèmes et incidents dans certaines régions du pays. De tels incidents ne posent pas actuellement de menace sérieuse pour le pays, mais sont susceptibles de créer de dangereux foyers de tension qui remettraient en cause la confiance nécessaire à la mise en oeuvre complète des Accords de paix.

Mon gouvernement souhaite profiter de cette occasion pour rendre hommage au travail accompli par la Mission d'observation des Nations Unies en Angola. Dans l'ensemble, cette mission a largement assuré le respect des dispositions des Accords de paix et a impliqué la présence de nombreux pays représentés ici. Nous pensons que le déploiement complet des unités d'infanterie de maintien de la paix permettra un meilleur contrôle de l'application des engagements pris à Lusaka.

La phase d'après-conflit en Angola exigera des mesures de nature économique et sociale afin de permettre au pays de sortir rapidement de la crise, de reconstruire ses infrastructures productives et sociales et de prévenir le retour de la guerre, mesures qui doivent garantir la réintégration sociale de milliers de militaires, dont quelque 150 000 doivent être démobilisés, et de renvoyer les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays vers leur région d'origine.

Au moment où je parle, une réunion a lieu à Bruxelles entre mon pays et l'Union européenne en vue d'élaborer un plan de réconciliation nationale. Du haut de cette tribune, nous tenons à remercier tous les pays qui nous ont aidés, ainsi que les organes des Nations Unies qui ont permis l'organisation de cet événement important : la première table ronde tenue à Bruxelles. Mon gouvernement s'est sérieusement engagé à accomplir la tâche de réconciliation nationale dans notre pays. Comme nous l'avons dit précédemment, un programme de relèvement communautaire a été préparé dans ce but, avec la collaboration des Nations Unies. Il comporte un budget de 700 millions de dollars auquel pourront contribuer tous les pays donateurs à Bruxelles dans le but, entre autres, de rétablir le plus rapidement possible les activités essentielles de production dans les 18 provinces du pays.

Nous savons que le redressement rapide de l'économie angolaise dépendra beaucoup de notre capacité de mettre effectivement en oeuvre ce programme et de l'instauration de la paix et de l'harmonie dans notre pays. Le produit national brut et le revenu par habitant en Angola ont diminué de moitié en raison de la guerre. Nous aimerions donc demander de nouveau à la communauté internationale de continuer de prêter assistance à l'Angola pour lui permettre de parvenir à la paix et de matérialiser une réconciliation totale entre tous les Angolais. Nous espérons que cet objectif pourra devenir une réalité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de l'Islande, S. E. M. Halldór Asgrímsson.

M. Asgrímsson (Islande) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection et à exprimer ma profonde satisfaction de voir un représentant du Portugal, un allié et un membre important de la communauté internationale, assumer la présidence de l'Assemblée générale en cette année de notre cinquantenaire.

Les anniversaires sont des occasions de célébrer les réalisations passées. Il est remarquable que l'ONU ait survécu près d'un demi-siècle alors que des relations marquées par les rapports de force ont souvent pris le pas sur la noble vision qu'incarne la Charte des Nations Unies. Par conséquent, en célébrant le cinquantenaire de notre organisation, nous célébrons également le triomphe de l'espoir sur le désespoir et de la bonne foi sur le cynisme. Enfin, l'occasion se présente à l'ONU de s'épanouir, et aux idéaux définis dans la Charte de prendre racine.

En même temps, nous devons tirer des enseignements des erreurs que nous avons commises. Dans ce contexte, c'est le conflit tragique en Bosnie-Herzégovine qui est au premier plan. En dépit des efforts humanitaires et de maintien de la paix louables déployés par l'ONU, l'Organisation a semblé, aux yeux du monde, incapable d'empêcher le démembrement sauvage d'un État Membre souverain.

Bien que nous comprenions tous que l'ONU ne pourra jamais offrir de protection infaillible contre le mal et l'injustice, l'Organisation devra à l'avenir relever de manière plus déterminée les défis analogues qui se présenteront. Nous devons exiger davantage de nous-mêmes et apprendre à utiliser plus efficacement les mécanismes indispensables que l'Organisation met à notre disposition. Nous devons également nous rappeler qu'aucune organisation, si efficace soit-elle, ne peut se substituer à la volonté politique de ses États Membres.

De récents échecs ne doivent cependant pas servir à masquer les gains considérables, aux plans mondial et régional, qui ont été enregistrés dans différents domaines au cours de l'année écoulée. J'en mentionnerai quelques-uns ici.

La marche de la démocratie s'est poursuivie avec l'organisation d'élections libres dans plusieurs régions du monde, et un nombre accru de peuples possèdent maintenant un gouvernement pluraliste et démocratique. Ces dernières années, l'Organisation a contribué au succès des élections organisées par divers États Membres.

Deux importantes conférences des Nations Unies ont eu lieu cette année. Chacune d'elles pourrait, si un suivi lui est rapidement donné, avoir une incidence tangible sur la vie de tous. Lors du Sommet mondial pour le développement social tenu en mars dernier à Copenhague, nous avons décidé de mettre l'être humain au centre du développement et de nous attaquer plus efficacement au problème de la pauvreté dans le monde. À la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui vient de s'achever à Beijing, nous nous sommes engagés à renforcer le pouvoir d'action des femmes et à les associer en tant que partenaires égales dans toutes les sphères de la vie en société. Ensemble, les hommes et les femmes peuvent et doivent établir une unité forte fondée sur l'égalité, le développement et la paix.

Dans le domaine du droit international, les réalisations de l'ONU ont à nouveau été mises en lumière avec l'entrée en vigueur en novembre dernier de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'adoption en août dernier du projet d'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs.

En mai dernier, une mesure historique a été prise en vue de débarrasser le monde de la menace des armes nucléaires. La décision prise par les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de proroger indéfiniment et inconditionnellement le Traité devrait ouvrir la voie à l'interdiction totale et vérifiable des essais et à la conclusion d'un accord sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il est regrettable que la Chine et la France n'aient pas tenu compte de l'exigence mondiale exprimée en faveur d'un moratoire sur les essais nucléaires.

Au plan régional, une évolution bienvenue s'est également manifestée. Bien que cela ne se soit pas fait en douceur, de nouveaux progrès ont été accomplis en vue de l'établissement d'une paix globale au Moyen-Orient. Nous avons assisté aux efforts communs déployés par les Israéliens et les Palestiniens pour mettre fin à leur conflit et nous les félicitons sincèrement de l'accord historique qu'ils doivent signer cette semaine.

Il s'agit là d'importantes réalisations. Elles confirment que le travail acharné, fondé sur les objectifs et les idéaux de l'ONU, peut porter fruit. Un même travail dévoué est maintenant nécessaire alors que l'Organisation s'apprête à relever les défis complexes du XXIe siècle.

Le défi premier réside dans la nécessité d'établir et de préserver la paix. Si la menace d'un holocauste nucléaire s'est atténuée, nous vivons toujours dans un monde déchiré par la guerre. Les dépenses militaires annuelles continuent d'être approximativement équivalentes au revenu total de la moitié la plus pauvre de la population mondiale. Les dividendes de la paix que nous avions escomptés après la fin de la guerre froide demeurent encore invisibles pour beaucoup.

Le Secrétaire général a fait remarquer à juste titre qu'il existe un lien organique entre paix et développement. Sans l'un, l'autre est irréalisable. La paix est le préalable indispensable au bien-être de tous les peuples, et, à long terme, nous ne pourrons nous mettre à l'abri du fléau de la guerre que si nous procédons aux investissements nécessaires dans l'infrastructure de la paix. Cela signifie, entre autres, qu'il faut s'attaquer à la situation de privation qu'affronte toujours l'humanité.

Le défi du développement ne se prêtera pas à une formulation simple opposant l'État au marché. Nous devons plutôt retenir un cadre global associant la démocratie, la société, l'économie et l'environnement, soigneusement adapté aux conditions régionales et locales. Dans ce domaine, le Secrétaire général a montré la voie dans son rapport novateur. Je me permettrai d'approfondir quelques aspects de la question du développement qui sont d'un intérêt particulier pour mon pays.

Tout d'abord un mot sur la démocratie. Les démocraties, dit-on parfois, ne font pas la guerre. En encourageant la démocratie, nous favorisons aussi la paix. Cela, en partie, parce que les deux principaux piliers de la démocratie sont la tolérance et le respect des coutumes, des traditions et des opinions d'autrui. Mais il ne faut pas mal interpréter la tolérance et le respect de la diversité. Nous vivons dans un monde riche de diversité culturelle que nous devrions priser et protéger. Toutefois, le multiculturalisme ne devrait jamais servir de prétexte pour compromettre les droits de l'homme universels fondamentaux.

L'Islande continue d'attacher une grande importance aux efforts internationaux visant à créer un environnement mondial propice à une croissance économique orientée vers l'emploi. Mais la croissance économique ne doit jamais être notre seul objectif, sans égard pour les valeurs humaines.

La protection de l'environnement est une autre préoccupation importante. Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine depuis le Sommet de la Terre à Rio. Les changements climatiques et l'appauvrissement de la couche d'ozone, deux grands dangers pour l'écosystème mondial, sont maintenant traités sur la base de conventions juridiquement contraignantes. Mais la mise en oeuvre des engagements que nous avons pris dépendra pour beaucoup d'une action coordonnée. Il faut, en outre, accorder une plus grande attention au milieu marin.

La pollution du milieu marin, si elle n'est pas maîtrisée, peut avoir une incidence grave sur les établissements humains dans certaines régions du monde, surtout au sein de communautés de populations autochtones. Dans ce contexte, les polluants chimiques sous forme de substances organiques persistantes sont particulièrement préoccupantes pour des sociétés entières, qui tirent leurs moyens de subsistance des ressources biologiques de la mer.

L'Islande est absolument convaincue que cette menace ne peut être contrée qu'au moyen d'un cadre global et juridiquement contraignant identique à celui qui régit les changements climatiques et l'appauvrissement de la couche d'ozone. Voilà pourquoi, mon gouvernement attache une importance particulière à la conférence sur la protection du milieu marin contre la pollution d'origine terrestre, qui doit se tenir à la fin de cette année à Washington, et à laquelle nous invitons instamment les États membres à prendre une part active.

Les ressources biologiques marines peuvent contribuer très sensiblement à la sécurité alimentaire dans un monde confronté à une croissance démographique rapide. Ces ressources apportent des aliments et des moyens de subsistance à des millions de personnes et, si elles sont exploitées de manière durable, elles offrent une possibilité accrue de répondre aux besoins nutritionnels et sociaux, surtout dans les pays en développement, comme l'indique un récent rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

C'est pourquoi il est particulièrement regrettable que près de 70 % des espèces classiques de poissons dans le monde, selon la même organisation, ont été intensivement exploitées, surexploitées ou épuisées ou en cours de reconstitution, après leur épuisement au début des années 90. Il est évident que la capacité de satisfaire la demande mondiale d'aliments provenant de la mer, dans les années à venir, dépendra dans une grande mesure de l'adoption de politiques responsables en matière de préservation et de gestion des ressources halieutiques. Nous devrions en permanence considérer l'écosystème des océans comme un tout et exploiter toutes les ressources de ce milieu vaste mais fragile de manière viable.

Vus sous cet angle, les résultats de la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et sur les stocks de poissons grands migrateurs, sans être le dernier mot sur la question, prennent une importance accrue. Je voudrais relever que le droit de la mer représente le domaine dont l'Islande s'est le plus activement occupé depuis 1949, lorsque, sur proposition de l'Islande, la Commission du droit international s'est vu confier la tâche d'étudier tous les aspects du droit de la mer. L'Islande restera active en ce qui

concerne la mise en oeuvre de la Convention sur le droit de la mer.

Nous vivons à une époque de demande croissante en matière de ressources naturelles en diminution. Il est donc satisfaisant de constater que la coopération internationale s'étend aujourd'hui peu à peu à la région arctique, brisant enfin l'obstacle de ce que l'explorateur américain d'origine islandaise, Vilhjálmur Stefánsson, a qualifié un jour

> «d'anciennes idées reçues sur les terreurs du Nord glacial, désert sans vie de silence éternel.»

Les ressources de l'Arctique sont énormes. Les pays de la région devraient en mettre en valeur le potentiel et coopérer dans les domaines économique, environnemental et culturel. Voilà pourquoi mon gouvernement attache la plus grande importance aux consultations qui ont eu lieu entre les gouvernements des huit États arctiques en vue d'établir le Conseil de l'Arctique.

Nous avons eu des discussions soutenues sur les changements à apporter au sein du Conseil de sécurité, notamment quant à savoir s'il conviendrait d'en élargir la composition. L'Islande estime que l'objectif fondamental d'un accroissement du nombre des membres du Conseil de sécurité devrait être de renforcer sa capacité de remplir son mandat. Nous pensons qu'il conviendrait d'augmenter le nombre des membres tant permanents que non permanents. À ce propos, je voudrais indiquer que mon gouvernement appuie l'idée d'accorder un siège permanent à l'Allemagne et au Japon au Conseil de sécurité.

Cependant, cette réforme n'aura guère d'utilité, si nous ne venons pas à bout de la situation financière grave que connaît l'Organisation. À cet égard, je partage entièrement les profondes inquiétudes que le Secrétaire général a exprimées dans son rapport détaillé sur l'état actuel de l'Organisation. Au titre des obligations que leur impose la Charte, les États Membres doivent verser leur quote-part au budget ordinaire, en totalité, à temps et sans conditions. Si tous les États Membres n'honorent pas leurs obligations, nous serons contraints de prendre la décision politique inévitable de réduire les activités de l'Organisation. Au moment où les services des Nations Unies sont plus sollicités que jamais et où les chances de succès de l'Organisation sont meilleures que jamais, une telle démarche serait déplorable. Efforçons-nous plutôt de faire bon usage du cinquantième anniversaire et engageons-nous sincèrement à assurer à l'Organisation une base financière solide.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Nicaragua, S. E. M. Ernesto Leal.

M. Leal (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale en ce cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également redire notre reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi qu'au Président sortant, M. Amara Essy. Nous sommes convaincus que l'un des thèmes les plus importants de cette session doit être l'appui à une réforme de fond et efficace de notre organisation.

M. Camacho Omiste (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.

La seule façon d'aborder la construction d'un nouvel ordre international est de renouveler notre foi dans le multilatéralisme et de conférer aux Nations Unies leur rôle central, indispensable, dans la recherche de solutions durables aux problèmes complexes que connaissent toutes nos sociétés.

Un demi-siècle s'est écoulé depuis la fondation des Nations Unies. Par leurs succès et leurs revers, leurs réalisations et leurs problèmes, les Nations Unies ont montré que seule une coopération internationale organisée permettra d'empêcher de nouveaux conflits. Il est impossible d'imaginer le monde d'aujourd'hui sans cette institution universelle. En raison des changements profonds qui sont survenus depuis cette époque et des exigences de l'avenir, il est nécessaire que les Nations Unies soient renouvelées, revitalisées, réformées et renforcées.

Il est donc approprié que nous nous demandions ce qu'est la nouvelle vision de nos Nations Unies dans un monde en mutation, global et interdépendant. La transformation des Nations Unies ne peut être séparée des profonds changements que subit en ce moment la démocratie elle-même dans le monde entier. Notre organisation doit être réformée sur la base de la nouvelle conception de la démocratie.

Dans le monde, le concept de démocratie a évolué. La démocratie n'est plus un concept statique, et elle n'est plus limitée aux affaires intérieures des États. La démocratie est un patrimoine de valeurs communes à toute l'humanité. La démocratie contemporaine est dynamique et, pour qu'elle

gagne en profondeur, elle devrait être comprise comme une oeuvre inachevée toujours en transition.

Aujourd'hui, j'aimerais souligner divers aspects de cette transition de la démocratie sur le plan international, qui est reliée de près à la transition que doit subir notre organisation.

Premièrement, nous nous éloignons de l'ordre du jour politique pour adopter un ordre du jour social. Le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu au Danemark, nous a rappelé que l'objectif ultime de toutes nos initiatives est d'améliorer les conditions de vie et la qualité de vie de nos populations. Notre organisation a vu le jour à l'époque géopolitique, marquée par la confrontation Est-Ouest et la division bipolaire. Aujourd'hui, nous sommes en train de passer à un monde divisé en blocs économiques, où les politiques sociales doivent jouer un rôle central.

Notre organisation a le devoir de faciliter cette transition d'un monde divisé entre les puissances militaires à un monde où la démocratie, l'efficacité économique et la justice sociale couronnent un nouvel ordre mondial.

Deuxièmement, la démocratie est en train de passer d'un processus de décision centralisé à une large participation des citoyens dans la société. De cette façon, nous passons d'une démocratie formelle à une démocratie participative, où le pouvoir et la capacité de choisir reviennent en quelque sorte aux communautés. Cette transition implique une possibilité accrue de dialogue et de consensus interne dans nos sociétés. Comme cela a été dit en d'autres occasions, le concept de paix internationale cède le pas à celui de paix intérieure dans nos États. L'année dernière, le Secrétaire général lui-même a dit, au cours du déjeuner offert aux chefs d'État, que les guerres ne se déroulent désormais plus entre les États mais, au contraire, au sein même de nos nations. C'est pourquoi il est si important de promouvoir la réconciliation et la négociation dans les sociétés divisées.

Troisièmement, nous sommes en train de passer de la bureaucratie au bon gouvernement. Pour cette transition, il est nécessaire de porter une attention spéciale à la réforme et à la modernisation de l'État. L'efficacité et le rendement devraient être synonymes d'administration publique.

Quatrièmement, nous écartant de la perspective unilatérale qui régnait auparavant dans le monde, nous mettons maintenant l'accent sur le problème des genres qui ouvre la porte à une participation pleine et active des femmes aux grandes tâches de notre époque. L'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes est un principe de base pour parvenir au développement réel de la société internationale. À cet égard, la récente Conférence de Beijing a ouvert un nouveau chapitre qui pointe en direction de cet objectif.

Cinquièmement, notre organisation doit également assimiler la transition d'un concept partiel du développement à un concept intégré de développement durable. Ce nouveau concept implique que nous combinions la dimension politique aux dimensions sociale, culturelle, économique, écologique et même ethnique des processus de développement.

L'Amérique centrale, une région qui est née à la démocratie des cendres de la guerre et de la confrontation — une région qui, comme l'a dit le Président d'El Salvador, M. Armando Calderón Sol, cet après-midi, vit en ce moment une nouvelle phase de son histoire —, a également adopté un nouveau modèle de développement durable qui fait de notre région la première au monde à essayer, en s'acquittant concrètement de ses engagements dans tous les domaines, de concrétiser les accords de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement.

Nous, Centraméricains, sommes en train d'évoluer du modèle d'une sécurité militaire centrée sur les pôles de pouvoir de la guerre froide à un nouveau modèle de sécurité démocratique. Les Nations Unies devraient donc montrer la voie eu égard à ce nouveau concept de sécurité qui n'est pas limité à l'aspect militaire. Au contraire, la sécurité humaine serait le nouvel axe de ce nouveau modèle de sécurité mondiale.

Aujourd'hui, en Amérique centrale, nous examinons un traité sur la sécurité démocratique élaboré par le Nicaragua, qui consacre ce nouveau concept de sécurité, qui n'est plus basé sur le nombre et la qualité des armes mais plutôt sur la qualité de la vie humaine, l'efficacité des institutions démocratiques, la sécurité civile, la lutte contre le trafic des drogues, le terrorisme et le trafic des armes, et la coopération dans tous les domaines. Nous, Centraméricains, sommes parvenus à la conclusion que la démocratie et son amélioration sont la meilleure façon de renforcer la sécurité régionale.

Nous devons être conscients que nous sommes en train de vivre une transition vers ce que nous appelons la démocratie préventive. Par cela, nous voulons dire que nous devrions nous efforcer d'anticiper les conflits et leurs causes afin de ne pas avoir à les résoudre plus tard avec l'aide des forces de maintien de la paix de cette organisation. C'est

pourquoi nous avons toujours dit que la meilleure opération de maintien de la paix est celle que nous pouvons éviter, que nous n'avons jamais à mener. Cela implique également la redirection des initiatives dans le domaine de la promotion des droits de l'homme, en ne traitant désormais plus cette question comme une simple liste de violations des droits fondamentaux de l'homme et des libertés premières et en consacrant une grande énergie à la promotion du respect de ces droits et libertés.

Dans son processus de réforme, notre organisation devrait également tenir compte du fait que commerce et investissement cessent d'être de simple facteurs économiques pour devenir un authentique adjuvant aux processus démocratiques qui ne demandent qu'à s'intégrer au processus de développement économique. Les combats menés auparavant sur le champ de bataille sont maintenant livrés sur les marchés internationaux. Nous devons comprendre que là aussi, une bataille pour la durabilité, le progrès et le développement de la démocratie est en cours.

Nous réalisons aussi la transition d'un monde divisé entre l'opulence et la pauvreté à un monde s'intéressant à l'établissement d'une alliance véritable pour le développement entre les pays du Nord et ceux du Sud. L'ère de la confrontation doit céder la place à une nouvelle ère de coopération visant à réduire les inégalités entre un Nord riche et prospère et un Sud pauvre et dépossédé.

Nous avons besoin de faire la transition d'une ère marquée par l'inégalité des moyens disponibles à une ère de démocratisation du développement. Je veux évoquer par là, au niveau interne, l'élargissement de la base des avantages découlant du progrès pour un nombre sans cesse croissant d'hommes d'affaires petits et moyens. Au niveau international, la démocratisation du développement implique le partage des avantages du progrès de façon plus équitable entre les pays.

Il n'est pas possible de procéder à une révision approfondie de la structure de notre organisation sans examiner les profonds changements qui ont eu lieu dans le monde et qui enrichissent et élargissent beaucoup de nos valeurs, concepts et objectifs tout en présentant de nouveaux défis.

Pour cette raison, il est très important de faire reposer la réforme des Nations Unies sur ce renouvellement mondial de la démocratie, dont la consolidation constitue la priorité politique fondamentale pour le nouvel ordre mondial que nous construisons tous.

Je voudrais insister sur le fait que les démocraties nouvelles et rétablies qui se sont rencontrées à Managua en 1994 ont beaucoup à faire, et beaucoup à dire sur l'avenir et les valeurs de notre organisation. La consolidation de la démocratie dans les sociétés qui ont vécu sous les systèmes totalitaires de ce siècle est fondamentale pour soutenir cette nouvelle vision des Nations Unies.

Mon pays a toujours compté sur la coopération inestimable des Nations Unies pour achever un processus de transition complexe. Les Nations Unies nous ont soutenus dans notre transition d'un Nicaragua en guerre vers un Nicaragua en paix; d'un Nicaragua divisé et sans institutions démocratiques vers un nouveau Nicaragua qui jouit aujourd'hui d'une totale liberté. Les mêmes Nations Unies nous appuient dans le processus de renforcement des progrès réalisés, avec les avantages du développement économique.

Je voudrais rappeler avec une gratitude particulière les diverses résolutions de cette Assemblée générale demandant aux États Membres et aux institutions financières internationales de continuer d'apporter leur appui au Nicaragua de façon plus large et plus souple, en prenant en considération les circonstances exceptionnelles de notre pays.

Le Nicaragua fait face à présent au défi de terminer avec succès la première phase de son processus de transition, en accordant une attention particulière à la l'éradication de l'extrême pauvreté, à la modernisation de ses institutions et à l'amélioration de ses capacités de production. Le Nicaragua se prépare à organiser ses prochaines élections en 1996, marquant ainsi une nouvelle étape dans la consolidation de ses institutions démocratiques. Il est utile de rappeler qu'il y a six ans, l'Organisation a, pour la première fois de son histoire, participé à la surveillance d'élections, et que cela a eu lieu au Nicaragua. Aujourd'hui, je voudrais inviter les Nations Unies à agir de nouveau en tant qu'observateur lors de nouvelles élections, qui marqueront une étape décisive dans notre processus démocratique.

Ces défis rendent indispensable la poursuite de notre collaboration avec le système des Nations Unies et avec les pays amis dans la mise en place une fois pour toutes de fondements solides pour le développement social et économique et pour une paix durable. L'ONU a encore beaucoup à faire au Nicaragua.

Je voudrais à présent évoquer plus en détail la question de la réforme de cette organisation. Nous avons besoin de progresser rapidement sur la question de la démocratisation des Nations Unies et de tous leurs principaux organes.

Dans cette entreprise, le Nicaragua appuie pleinement un accroissement du nombre des membres du Conseil de sécurité, en vue d'assurer la représentation équitable de tous les groupes régionaux, parmi les membres permanents et les membres non permanents. À cet égard, nous appuyons la candidature de l'Allemagne et du Japon, qui apporteront certainement une contribution significative à l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité.

Il nous faut redoubler d'efforts pour promouvoir les réformes administratives et budgétaires qui rendront notre organisation plus efficace. Nous considérons qu'il est nécessaire de continuer avec le renforcement fonctionnel et organisationnel du Conseil économique et social, qui doit garder son rôle de gardien des droits économiques, sociaux et culturels des États Membres.

Nous ne pouvons pas parler de réformes aux Nations Unies sans évoquer les réformes à l'Assemblée générale. L'Assemblée doit être revitalisée, et elle doit coordonner ses activités plus étroitement avec les autres organes des Nations Unies. Le Président de l'Assemblée doit de son côté avoir davantage de tâches spécifiques, conformément à la nouvelle situation que j'ai déjà évoquée.

Il ne peut y avoir de réforme des Nations Unies sans une solution à la crise financière que traverse l'Organisation. Les problèmes budgétaires persistants doivent être examinés de façon honnête et pragmatique, vu que la crédibilité de l'Organisation est en jeu.

Nous sommes convaincus que le programme de développement sera une stratégie cohérente, non seulement avec la nouvelle vision du développement mondial, mais aussi avec les objectifs des démocraties nouvelles ou rétablies. Il est nécessaire d'avoir un programme créatif pour le développement, avec une validité universelle, qui combinera l'aide au développement, le commerce, les investissements, le transfert de technologie et une solution raisonnable au problème de la dette et du transfert négatif de ressources.

L'un des piliers fondamentaux de la politique étrangère du Nicaragua est le désarmement complet et général, tant nucléaire que classique. Le Nicaragua est de ce fait préoccupé par les récents essais nucléaires dans le Pacifique.

Le Nicaragua est solidaire des 21 millions d'habitants de la République de Chine à Taïwan, et à cet égard, nous appelons au règlement de la situation exceptionnelle de la République de Chine à Taiwan grâce à des moyens pacifiques, conformément aux principes du règlement pacifique des litiges entre États et dans le cadre de la mise en place d'un comité ad hoc de l'Assemblée générale.

Le Nicaragua saisit cette occasion pour saluer de nouveau le courage et la détermination du peuple sud-africain dans l'instauration d'une nouvelle Afrique du Sud unie et non raciste.

Nous espérons que, au Mozambique, le processus de réconciliation se poursuivra et qu'enfin ce pays frère qui a tant souffert s'engagera sur la voie de la croissance économique et du développement.

De même, nous espérons que l'Angola consolidera l'instauration d'une paix forte et durable, indispensable à la réconciliation nationale et à la reconstruction.

S'agissant de la question palestinienne et du Moyen-Orient, nous sommes heureux de l'évolution positive et irréversible vers un règlement juste et durable du conflit. Nous saluons chaleureusement les accords conclus récemment entre Israël et la Palestine.

Notre pays continue d'être inquiet face à la situation en Somalie, au Libéria et au Rwanda, et estime que des efforts plus soutenus sont nécessaires de la part de la communauté internationale, et en particulier des Nations Unies, pour rétablir la stabilité et la paix dans ces pays.

En Europe, et en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, nous sommes inquiets devant la poursuite des hostilités et espérons qu'une solution pacifique sera trouvée au conflit. Le Gouvernement du Nicaragua approuve chaleureusement la déclaration conjointe et les principes fondamentaux convenus signés récemment par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Yougoslavie.

Pour finir, je souhaite dire que, aujourd'hui plus que jamais, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le Nicaragua et la majorité des peuples à travers le monde placent une fois de plus leur confiance dans notre organisation, vu qu'ils considèrent que le moment est venu pour les Nations Unies d'assumer pleinement leurs responsabilités, conformément à la Charte. Le Nicaragua est disposé, dans les conditions de paix et d'harmonie où il vit actuellement, à soutenir cette nouvelle vision des Nations Unies, s'appuyant sur une vision nouvelle elle aussi de la démocratie.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étran-

gères, de la sécurité nationale et de la justice du Belize, l'honorable Dean Barrow.

M. Barrow (Belize) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, les félicitations que nous adressons, par votre intermédiaire, à M. Diogo Freitas do Amaral à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale sont empreintes d'une résonance particulière. En cette année historique, sa tâche sera particulièrement redoutable. La délégation du Belize s'engage à coopérer sans réserve pour lui permettre d'assurer au mieux sa fonction.

Le monde entier est conscient de la signification historique de cette année marquée par le cinquantième anniversaire. Un travail important a été accompli dans le cadre du processus qui a mené à la présente session. C'est pourquoi, à ce stade, nous exprimons également nos remerciements à son prédécesseur, M. Amara Essy, et à ceux dont la tâche a été de superviser et de mettre en oeuvre les mesures préparatoires.

Si cette année est une année de célébration, c'est également une année d'évaluation. Inévitablement, ce jubilé a concentré une attention plus vive que jamais sur notre organisation. Pouvons-nous supporter l'examen minutieux que nous suscitons? Nos réalisations, dans l'ensemble, justifient-elles la vision des fondateurs? Et dans un monde qui s'est transformé, depuis 1945, jusqu'à devenir presque méconnaissable, sommes-nous équipés pour le rôle différent que l'Organisation des Nations Unies doit maintenant jouer?

Plus de 100 États ont vu le jour depuis 1945. La myriade de questions qui dominent à présent l'ordre du jour mondial sont assorties de toute une série de problèmes. Les devoirs et les charges du système des Nations Unies ont par conséquent considérablement proliféré. L'ONU peut-elle y faire face? Et nous, États Membres, sommes-nous disposés à doter notre entreprise des ressources nécessaires pour lui permettre de faire face aux réalités nouvelles?

Telles sont, semble-t-il, les questions qui appellent avec le plus d'urgence des réponses.

Toutefois, en pensant à l'avenir, nous ferions bien d'examiner le passé. Et je voudrais, à présent, brièvement dresser notre bilan historique, en mettant l'accent sur certaines questions d'importance particulière pour les petits pays tels que le Belize.

Il y a quatre jours seulement le Belize fêtait le quatorzième anniversaire de son indépendance. Cette indépendance a été longtemps retardée en raison de la revendication territoriale d'un pays voisin. Mais, en fin de compte, cette indépendance a été rendue possible, pour une part non négligeable, grâce à l'Organisation et au rôle qu'elle joue dans les affaires mondiales.

L'un des éléments qui, en premier lieu, ont permis à notre aspiration à la souveraineté de se réaliser a été la Déclaration de base de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Et l'Organisation des Nations Unies, par la suite, est devenue notre étoile polaire alors que nous naviguions entre le Scylla du colonialisme historique dont nous nous échappions et le Charybde de la recolonisation qui était inhérente à la revendication territoriale.

Au long des années de notre existence en tant que pays indépendant, l'Organisation a, de même, continué d'être un fondement de notre viabilité. Les principes consacrés dans la Charte, et l'ordre juridique international en découlant ont été une garantie appréciable de notre souveraineté. La revendication territoriale n'a pas disparu. Mais les normes imposées par les Nations Unies, en particulier celles requérant le règlement pacifique des différends entre États Membres, ont au moins aidé à l'empêcher d'hypothéquer notre intégrité.

Qui peut mettre en doute le fait que, d'une façon ou d'une autre, cette expérience salutaire du Belize avec les Nations Unies a été reprise par un certain nombre de petits pays? Du fait de la multiplication des nouveaux États, en particulier depuis 1960, l'ordre international s'est caractérisé par une différenciation sans précédent dans les capacités sous-jacentes du pouvoir entre le gigantesque et le minuscule. Les très faibles États ne peuvent, certes, jamais sérieusement prétendre influer sur le comportement international au moyen de leurs seules capacités nationales de pouvoir. Le rôle des Nations Unies, pour ce qui nous concerne, a été, par conséquent, d'offrir leur appui plein et entier par l'intermédiaire de leurs nombreux groupes et entités constitués. En effet, l'ensemble des possibilités créées par la nature même des organisations internationales d'après la seconde guerre mondiale regroupées dans les Nations Unies et leur lignée ont fait de l'égalité souveraine une notion très réelle, quelles que soient les asymétries dans le domaine du pouvoir.

Pour les petits États, la vitalité politique et diplomatique des Nations Unies est un fait indéniable. Néanmoins, l'ONU devrait continuer de renforcer la coopération avec les organisations régionales, comme elle l'a fait lors de la session précédente lorsque l'Assemblée a voulu institution-

naliser la coopération avec la Communauté des Caraïbes. Le Belize s'était enorgueilli de présenter cette résolution.

De même, le principe de l'inclusion devrait être utilisé pour permettre aux États des différentes régions du monde, y compris l'Asie et le Pacifique, de ne pas être réduits à une participation incomplète à l'ordre international.

J'aborde maintenant le domaine économique. Là, le bilan de notre organisation est, je le crains, plutôt moins retentissant. Il est vrai que divers organes du système des Nations Unies — la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEAC), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) — ont fourni aux petits États une instance sans précédent pour la formulation de leurs préoccupations. Actuellement, le Belize se prépare à occuper son siège de membre élu au Conseil d'administration du Programme des Nations unies pour le développement. Mais les grandes disparités qui existent entre pays riches et pauvres, la dette qui nous affaiblit et nous dévore dans le monde en développement, le chômage, la pauvreté persistante, prouvent à l'évidence le peu de progrès réalisés dans ces domaines.

Depuis le débat général précédent, l'Organisation mondiale du commerce a vu le jour. Dans les Amériques, le Sommet de l'hémisphère a eu lieu. Mais nous constatons avec regret que, même si la libéralisation avance, l'appel lancé par les désavantagés pour obtenir un traitement spécial et différent n'est pas entendu. Cela s'accompagne d'une volatilité continue des systèmes financiers et commerciaux internationaux et de la vulnérabilité bien connue des petits pays aux chocs externes.

Chez nous, au Belize, les tendances économiques négatives de nos principaux partenaires commerciaux ont eu un effet préjudiciable. Cette situation n'a fait qu'accroître notre préoccupation sur la nature et le rythme de la mondialisation. Les changements structurels dont les économies fragiles ont besoin pour garder le rythme menacent de nous submerger. Mais personne ne semble y prêter attention.

De nouvelles formes de régionalisation constituent peut-être une réponse. Un exemple à mettre en exergue est celui de la nouvelle Association des États des Caraïbes, qui représentera le quatrième ou cinquième marché mondial et dont le Belize est le centre géographique et le pont culturel.

Cependant, il est essentiel que la communauté internationale continue d'être réceptive à la condition des petits. Nous sommes encore très sensibles aux modifications du marché mondial, et les faits nouveaux défavorables constituent des obstacles supplémentaires dans les domaines de la compétitivité, du financement du développement, et accentuent la fragilité d'ensemble. Pour le Belize, la récente crise du Mexique, pays voisin, a jeté une lumière crue sur notre propre précarité.

D'un point de vue général, nous pensons que l'impact des événements survenus au Mexique sur les marchés et les économies des autres pays doit servir de clair avertissement. Il est insensé de croire que des formules économiques et sociales rigides peuvent être appliquées uniformément à notre situation, qui est différente. Un ajustement inconséquent et des calendriers implacables pourraient en fait condamner les petites économies à l'extinction.

En fait, bon nombre de nos petits pays ont déjà déployé des efforts acharnés afin de parvenir à la stabilisation et de procéder à des réformes. Nous avons libéralisé le commerce, réduit les déficits budgétaires et privatisé les entreprises d'État. Mais où sont les récompenses? Nous continuons d'être accablés par la dette, par la pauvreté et par des infrastructures physiques et sociales malheureusement inadéquates. Et nos difficultés sont exacerbées au lieu d'être résolues par les plans d'austérité qui réduisent les dépenses gouvernementales et limitent nos programmes d'investissement dans le secteur public.

Le temps ne joue pas en notre faveur, étant donné que l'orthodoxie économique et budgétaire pèse inexorablement sur nous. Nos électeurs continuent de faire pression sur nous. Qui comprend notre sort tragique? Pourquoi les courants de capitaux ne sont-ils pas réactivés? Que faut-il faire face à un taux très élevé et alarmant de chômage? Quand verrons-nous les mécanismes spéciaux nous aider à recycler le personnel, à façonner de nouvelles technologies et à mettre en valeur les ressources humaines dont nous avons désespérément besoin? Pouvons-nous sérieusement espérer recevoir des ressources financières spécifiques qui puissent soutenir toute tentative de diversification sérieuse?

On nous dit que cette poussée de libéralisation — cette rigueur disciplinaire — est la panacée de nos maux, mais la preuve du contraire est tout à fait éclatante. Pour nos producteurs nationaux, pour nous producteurs de bananes, c'est une plaisanterie amère. Pour beaucoup d'entre nous, le libre-échange mondial c'est comme le saint Empire romain : ni saint, ni romain, ni même empire.

Les institutions de Bretton Woods doivent faire preuve de plus de créativité. Leur dépendance trop rigide à l'égard de l'orthodoxie qui prévaut nous étouffe. La démocratie dans les petits pays ne vaudra pas une prune si cette insistance, du style autodafé, sur ces articles de foi ne s'accompagne pas d'une appréciation réelle de nos besoins particuliers.

C'est dans ce contexte que nous demandons également à cette organisation de promouvoir une coopération véritablement globale dans les efforts qu'elle déploie en vue de la recherche du développement durable. Cette quête partagée doit être l'essence des relations économiques et du dialogue en matière de développement entre le Nord et le Sud, et entre les pays en développement eux-mêmes. Certes, mon gouvernement s'engage à appuyer pleinement le Groupe sur la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qu'illustre remarquablement le projet de tourisme Ruta Maya pour notre Amérique centrale. Nous demandons également de l'aide pour le renforcement de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale, initiative majeure pour le développement de ce que nous appelons notre isthme en filigrane. Et nous nous félicitons des relations que nous apporte le programme pilote sur la mise en oeuvre conjointe d'activités au titre de la Convention sur les changements climatiques auquel le Belize a récemment adhéré.

L'objectif à long terme de nos précurseurs était de :

«préserver les générations futures du fléau de la guerre.»

Qu'avons-nous fait à ce titre?

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, certains événements graves ont eu lieu dans diverses parties du monde. Dans plusieurs régions, des poussées de génocide qui n'ont pas été prises en compte, ont eu des conséquences dévastatrices pourtant prévisibles. Paradoxalement, la fin de la guerre froide a amené une recrudescence de conflits civils et territoriaux. Des conflits fratricides ont été déclenchés en battant le tambour de notions d'histoire amplifiées et de concepts ethniques dangereux. À Chypre et ailleurs, malgré les efforts déployés par l'Assemblée, nous continuons d'être dans l'impasse. L'énigme des Balkans continue apparemment d'être insoluble, bien que nous notions avec encouragement que cette organisation a reconnu qu'il y a une limite au-delà de laquelle la patience n'est plus une vertu. Le Rwanda refuse de s'en aller.

Toutefois, nous saluons la percée qui a eu lieu en Palestine, et nous nous réjouissons à nouveau du fait que la paix et la stabilité continuent de régner en Afrique du Sud. En Namibie, au Mozambique et en Angola, l'ONU a aidé ou aide à mettre fin aux guerres civiles.

Dans la région du monde qui m'est propre, le partenariat continu des Nations Unies avec le peuple haïtien consolide la reconstruction et la démocratie dans ce pays des Caraïbes. En dépit de ses ressources limitées, le Belize est heureux d'être en mesure de jouer à présent un rôle primordial dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et dans le sous-groupe de la Mission des Nations Unies en Haïti.

De même, la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador supervise avec succès les efforts visant à consolider la paix nouvelle. Au Guatemala, le dialogue entre l'URNG et le gouvernement, entamé sous les auspices de notre Secrétaire général, avance rapidement.

Mon gouvernement est très satisfait du calme qui règne presque universellement sur notre continent, d'Hispaniola à la Terre de feu. La disparition des gouvernements autoritaires d'Amérique latine et la solution de la plupart de nos conflits internes apportent la liberté et la démocratie à tous nos peuples. Nous pouvons donc consacrer pleinement nos efforts à la tâche qui consiste à favoriser le développement économique et social, les droits de l'homme et la protection de l'environnement. Comme la première Réunion des ministres de la défense des Amériques l'a confirmé, nos forces militaires sont pleinement conscientes du nouveau rôle qu'elles doivent jouer à l'appui de ce processus.

Nous nous félicitons donc des opinions fermes et claires quant à la raison d'être du nucléaire exprimées à la Conférence de prorogation du Traité sur la non-prolifération (TNP) et qui sont actuellement réitérées. Ma délégation réaffirme sa propre opinion selon laquelle les parties au TNP ont maintenant placé leur confiance dans les puissances nucléaires, confiance que celles-ci doivent s'attacher à ne jamais trahir.

En même temps, nous devons être également conscients d'un autre danger : la fabrication continue, le commerce et l'utilisation de tous types d'armes dites «classiques» qui blessent, mutilent et tuent.

Dans le contexte des préoccupations plus générales, nous ne pouvons échapper à l'obligation de longue date de rationaliser également la structure du Conseil de sécurité, de sorte que le droit de veto soit dompté et que l'équité et la démocratisation passent au premier plan. Nous continuons d'insister pour que toutes les régions obtiennent une repré-

sentation équilibrée et égale en tant que membres permanents, pour que les petits pays participent au processus de prise de décisions du Conseil, et pour que l'on envisage d'avoir recours à des mécanismes tels que des sièges multipartites ou des groupements de circonscription.

Un dernier mot sur la question de la paix et de la sécurité. Le Secrétaire général a souligné la multitude des nouvelles demandes d'opérations de maintien de la paix adressées à l'Organisation alors que des conflits éclatent de par le monde. Il faut veiller à ce que, dans ce domaine, les fardeaux qui s'alourdissent à cet égard ne déplacent pas l'attention qu'exigent les questions économiques et sociales. Naturellement, les deux domaines sont interdépendants. C'est une vérité première que de dire qu'il ne peut y avoir de développement sans paix. Par conséquent, nous nous bornerons à demander instamment la mise en place d'un système mieux coordonné visant à englober les questions de maintien de la paix et de règlement des conflits, ainsi que les questions relatives aux droits de l'homme et au développement économique et social.

De même, il faut s'attaquer aux menaces non traditionnelles à la paix et à la sécurité. Ces dernières années, nous avons été témoins du renforcement incessant des liens qui se tissent entre le crime organisé, le trafic des stupéfiants, le terrorisme et la prolifération des armes. Les dangers de ce phénomène sont d'autant plus insidieux qu'ils sont nouveaux. Nous devons donc rapidement mettre au point des mesures de coopération internationale pour y faire face.

Au moment où cette organisation achève sa cinquantième année, nous, au Belize, nous sommes fermement convaincus de sa vitalité persistante. Nous ne nous associons aucunement aux jérémiades de ceux qui se plaignent de ses échecs. Nous n'allons pas être pessimistes au sujet de ce qui est, de l'aveu de tous, un palmarès mitigé, car nous voyons suffisamment de raisons d'être optimistes.

Il y a l'extraordinaire coopération des États, d'autres entités politiques et des organisations non gouvernementales dans des dizaines de domaines qui préoccupent beaucoup les organes des Nations Unies; dans le domaine dynamique et pluridimensionnel du développement durable; là où les valeurs et les préoccupations humaines, l'ordre social et les normes culturelles fusionnent; et dans le domaine du maintien de la paix, pour apporter aux États et aux peuples la sécurité et les protéger contre la violence et le désordre.

Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire. Et nous ne réaliserons jamais véritablement la vision des fondateurs à moins que les États Membres conviennent de fournir au futur système des Nations Unies des ressources adéquates, fiables et prévisibles. En cette session du cinquantenaire, montrons-nous donc décidés à renforcer notre efficacité. Rationalisons et économisons. Payons nos quotes-parts dans leur intégralité et à temps. Intensifions la recherche d'accords sur un financement autonome pour l'Organisation et les activités connexes.

Mais avant tout, consacrons-nous à l'universalité et engageons-nous à améliorer notre image et à revitaliser le monde. Car le jour où nos résolutions et nos décisions, plutôt que le sang et le fer, détermineront les grandes questions internationales risque encore d'être très éloigné.

Mais, en continuant de nous efforcer d'éviter un conflit mondial, nous restons, si l'Assemblée me pardonne l'expression, la seule option. En d'autres termes, la paix et la sécurité internationales véritables ne peuvent être obtenues que par le biais de l'Organisation des Nations Unies, qui reste le dernier et le meilleur espoir pour l'humanité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

M. Velayati (République islamique d'Iran) (*parle en farsi; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président Freitas do Amaral, du Portugal, de son élection bien méritée à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et l'assurer de l'entière coopération de la délégation de la République islamique d'Iran durant cette importante session, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Dans moins d'un mois, les Membres de l'Organisation seront réunis dans cette même salle pour célébrer un demi-siècle de fonctionnement de l'ONU. Il y a 50 ans, lorsque les événements et l'expérience amers de la seconde guerre mondiale étaient omniprésents, les Membres fondateurs avaient décidé de créer une organisation résolue «à préserver les générations futures du fléau de la guerre». Ils ont signé la Charte des Nations Unies après deux mois de négociations et de compromis entre les participants à la conférence de San Francisco, qui devait servir de cadre et d'orientation pour prévenir la guerre et promouvoir le progrès économique et social de toutes les nations, grandes et petites.

Cependant, on reconnaît généralement que peu après la création de l'Organisation, l'esprit de coopération et

d'amitié a cédé le pas à la politique et à la rivalité de blocs, qui ont conduit à la guerre froide et empêché de fait la réalisation des objectifs consacrés dans la Charte. Il n'est pas excessif de dire que l'antipathie entre les deux blocs est la cause principale des guerres, du sous-développement du tiers monde, de la répression des luttes de libération des nations sous domination étrangère, et de l'ingérence dans les affaires intérieures d'autrui. C'est la mentalité qui prévalait dans un monde bipolaire qui, en fait, a privé l'Organisation de la possibilité de s'acquitter pleinement de ses obligations, empêché une plus grande participation des États Membres au processus de prise de décisions et conduit à la domination de quelques pays.

Après 50 ans de bouleversements, l'ONU traverse maintenant l'une de ses périodes les plus critiques. Même si de nombreux problèmes et obstacles passés n'existent plus, une nouvelle série de défis est apparue. Chacun de ces défis a mis en cause la crédibilité, l'efficacité, la pertinence et la capacité de l'Organisation à agir tout en offrant de nouvelles occasions et de nouvelles responsabilités pour que le *modus operandi* des relations internationales en général et de l'Organisation en particulier, corresponde aux buts et aux principes de la Charte.

Aujourd'hui, les Nations Unies doivent relever ces défis et saisir ces occasions à une époque où elles demeurent la seule organisation véritablement universelle. Le caractère universel de l'Organisation peut bien sûr mettre à sa disposition des ressources considérables qui faciliteront la réalisation des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, et plus particulièrement le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion du développement économique et social, la justice et la coopération mutuelle, et la rendront mieux à même de relever les défis naissants avec bien plus d'efficacité.

Ce qui devrait être de la plus haute importance pour l'Organisation, c'est la mesure dans laquelle les États Membres participent au processus de prise de décisions. En fait, si nous définissons et mesurons le caractère universel de l'Organisation en termes d'une participation plus large des États Membres au processus de prise de décisions et non pas simplement en termes du nombre d'États Membres, et si nous nous efforçons de la rendre plus universelle, nous contribuerons grandement à renforcer sa capacité, sa crédibilité et son autorité. En d'autres termes, lorsque la participation de tous les Membres, en leur qualité d'États souverains, est garantie dans les décisions de l'Organisation et leur mise en oeuvre, le risque de voir quelques États exercer indûment leur influence et leur domination pour façonner l'approche de l'Organisation des questions internationales en fonction de leurs propres intérêts nationaux diminuer considérablement.

Malheureusement, même dans l'environnement international actuel, certains Membres continuent de prendre des mesures unilatérales qui vont à l'encontre des dispositions de la Charte, montrant ainsi que l'esprit de coopération internationale leur fait défaut.

L'attitude arrogante du Gouvernement des États-Unis d'Amérique vis-à-vis de la communauté internationale et les vaines tentatives des responsables de la politique étrangère américaine d'exploiter les sujets de préoccupation mondiale, comme le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, au profit d'intérêts illégitimes et n'ayant aucun rapport avec ces questions, sont un exemple patent et assurément dangereux de telles mesures unilatérales et illégales.

Le Secrétaire d'État américain ne doit plus se bercer de l'illusion que son gouvernement peut devenir à la fois le juge et l'agent de police de la communauté mondiale. Il ne devrait pas s'attendre non plus à ce que les autres pays se conforment aux pressions américaines exercées contre les États indépendants dans le seul but de plaire aux groupes de pression sionistes, au détriment des intérêts du peuple américain.

Peut-être ne croient-ils pas encore véritablement au principe fondamental de l'égalité souveraine des États, principe qui constitue la pierre angulaire de l'ONU et qui exige de chacun des Membres de l'Organisation qu'il joue son rôle pour réaliser les objectifs de la Charte. Cette mentalité est malheureusement le legs déplorable de la période de la guerre froide lorsque, du fait de la nature des rivalités des blocs, les États Membres de l'ONU étaient considérés non pas comme indépendants, égaux et souverains, mais comme membres de blocs de puissance. Les résultats naturels malheureux de cette vision du monde sont l'inégalité, l'hégémonie, le non-respect des intérêts et des valeurs spirituelles des autres pays, le mépris des choix et des opinions de la majorité, la préférence pour les intérêts à court terme de la minorité et les interprétations à des fins personnelles des règles et principes du droit international.

Il semble donc impératif que dans le contexte du nouvel environnement politique international, tous les organes de l'ONU, particulièrement le Conseil de sécurité, adoptent des mesures de fond et de procédure pour faciliter l'intégration et la participation totale de tous les États Membres. Le Conseil de sécurité, qui représente constitutionnellement l'ensemble des Membres de l'Organisation et agit en leur

nom, doit trouver la volonté politique nécessaire pour traiter toutes les crises en se fondant sur le principe et sur les mêmes normes, et il doit éviter de donner la préférence aux intérêts d'États puissants plutôt qu'aux intérêts et aux choix de la majorité afin de s'acquitter de ses responsabilités conformément à la Charte. Pour atteindre cet objectif, certaines réformes structurelles, de fond et de procédure, dans les travaux du Conseil, y compris la démocratisation et la transparence, sont inévitables et renforceront la crédibilité, l'efficacité et la pertinence du Conseil en tant que représentant de tous les États Membres.

Je voudrais en même temps souligner que l'organe le plus important de l'ONU, celui qui est l'incarnation du principe d'égalité souveraine et qui permet une participation complète de tous les États Membres, est l'Assemblée générale. Par conséquent, renforcer cet important organe et veiller à ce que les autres organes aient l'obligation de lui rendre des comptes, notamment le Conseil de sécurité, garantira une participation totale et plus crédible de tous les Membres de l'Organisation dans ses décisions et leur mise en oeuvre. Cela contribuera beaucoup à renforcer une universalité véritable et à offrir des garanties plus efficaces de la mise en oeuvre de ses décisions.

Ces dernières années, après la fin de la guerre froide, nous avons assisté à des efforts croissants en vue d'élaborer de nouvelles séries de normes internationales dans divers domaines, politique, social et économique. Un examen attentif des documents finals de conférences internationales tenues récemment indique clairement que, malgré les transformations conceptuelles et normatives que la communauté internationale a connues dans la formulation et l'expression de ses préoccupations et recommandations, elle est légitimement restée ferme quant à la nécessité de respecter les principes fondamentaux qui préservent le tissu même de notre monde divers et pluraliste. Par exemple, des concepts et des phrases tels que «la nécessité et l'importance de respecter pleinement les valeurs spirituelles et éthiques, les caractéristiques nationales et régionales, ainsi que le bagage historique et culturel différent des pays», et «la nécessité de faire en sorte que les documents et recommandations finals des conférences internationales soient homogènes et conformes aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et que l'esprit de coopération internationale et de consensus règne dans leur mise en oeuvre et leur suivi» ont été incorporés et réaffirmés dans les documents finals de la Conférence mondiale des droits de l'homme, à Vienne, de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Caire, du Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague, et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue récemment à Beijing.

Voilà qui montre clairement que si la communauté internationale a décidé d'adopter une approche juste et non discriminatoire, par le biais de la coopération internationale, de la protection et de la promotion de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, en tant que droits universels, indivisibles et interdépendants, elle continue d'insister sur le fait qu'il est absolument impératif de garantir que dans le processus de détermination des normes internationales, de promotion et de protection, le caractère sacré du principe de la souveraineté nationale de tous les États soit respecté et que l'on ne touche pas ni aux valeurs et croyances religieuses, ni à l'identité culturelle et nationale d'aucun pays.

En outre, la Charte des Nations Unies reconnaît que la coopération internationale dans les problèmes économiques et sociaux est indispensable si l'on veut entretenir des relations pacifiques et amicales entre les États. Malheureusement, malgré cet accent, par suite des conditions régnant dans les relations internationales tant pendant qu'après la guerre froide, l'importance et la portée des problèmes liés au développement économique et social n'ont pas reçu l'attention qui leur est due.

En outre, à un moment où l'écart entre le Nord et le Sud continue de croître quotidiennement, la tendance économique mondiale, manipulée par des mesures unilatérales et des politiques protectionnistes imposées par les pays développés, tend également à affaiblir encore davantage la capacité des pays en développement de faire face aux conséquences négatives du développement économique international. À cet égard, nous nous félicitons de l'«Agenda pour le développement» du Secrétaire général et annonçons notre intention de participer activement au débat à son sujet. Nous croyons fermement que les possibilités de l'après-guerre froide doivent être utilisées au maximum afin que les questions relatives au développement économique et social restent au centre de l'attention de l'ONU.

De la sorte, il est toujours indispensable de faire des recommandations et de prendre des mesures pratiques au sujet de l'expansion du rôle de l'ONU dans la promotion du développement économique des pays en développement, ainsi que dans l'application totale et rapide des accords pertinents et des objectifs convenus sur le plan international dans ce domaine. À cet égard, le principe fondamental selon lequel les États ont le droit de bénéficier de l'utilisation de leurs ressources, qui sont cruciales pour leur croissance et leur développement économiques durables conformément à leurs politiques et priorités nationales, ne doit pas être négligé.

Un autre élément clef de la période de l'après-guerre froide est l'expansion des opérations de maintien de la paix qui, ces dernières années, a exigé une part croissante de l'énergie et des ressources de l'Organisation. Néanmoins, l'expansion des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne doit pas se faire au détriment de leurs activités dans le domaine du développement, qui constituent l'un des moyens les plus efficaces pour prévenir les tensions et les conflits et pour assurer la tranquillité et la stabilité. La République islamique d'Iran, avec d'autres pays non alignés, appuie dans leur principe les efforts de maintien de la paix des Nations Unies, mais insiste sur le fait que tous les États Membres qui veulent et peuvent participer à ces opérations doivent être traités sur un pied d'égalité et sans discrimination. De même, si une structure de commandement unifié par l'ONU est indispensable au succès des opérations de maintien de la paix, sa direction ne devrait toutefois pas être le monopole d'une poignée d'États.

Bien que l'ONU ait connu le succès en rétablissant la paix et la stabilité dans certaines parties sensibles du monde, son mépris de certains principes importants a conduit à l'échec lorsqu'elle a tenté de trouver une solution à d'autres crises qui continuent de faire rage. Je tiens à souligner qu'il est absolument impératif que l'Organisation des Nations Unies respecte pleinement les principes fondamentaux, y compris la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États dans toutes les phases de la mise en place et de l'exécution des opérations de maintien de la paix.

La République islamique d'Iran, souhaitant contribuer plus activement à ce domaine croissant d'activité de l'ONU, annonce qu'elle est disposée en principe à participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies conformément à nos principes et aux principes fondamentaux de la Charte. Il convient de réaffirmer que nous sommes prêts à envoyer des forces de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine, que nous avions déjà engagées avec d'autres pays islamiques pour renforcer la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat visant à protéger les zones de sécurité.

Nous estimons fermement que si le Conseil de sécurité avait au moins fourni le mandat nécessaire ou engagé les forces nécessaires pour protéger ces zones de sécurité, y compris en prenant avantage de l'assistance fournie par les pays islamiques, les Serbes de Bosnie n'auraient pu continuer aussi facilement à commettre leurs crimes de génocide contre la population sans défense habitant ces zones de sécurité déclarées par les Nations Unies. Cependant, l'absence de volonté politique de réprimer l'agression et de traiter efficacement le non-respect des décisions de l'ONU, jointe à l'insistance déraisonnable, immorale et juridiquement sans fondement que certains ont manifestée au sujet de l'extension de l'embargo sur les armes contre l'ex-Yougoslavie aux victimes mêmes de son agression, indique en fait aux Serbes qu'ils peuvent continuer en toute impunité leurs meurtres, leur destruction, leur agression, leur «nettoyage ethnique» et leur génocide.

Depuis le déclenchement de la crise, les pays islamiques, y compris la République islamique d'Iran, ont adopté une position constructive et appelé à la coopération internationale pour trouver une solution juste et pacifique au conflit en Bosnie-Herzégovine. La décision récente de la réunion conjointe des Ministres de la défense et des affaires étrangères du Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et des pays fournissant des contingents pour créer le «Groupe de mobilisation de l'assistance» afin de répondre aux besoins humanitaires, économiques, juridiques et de défense de la République de Bosnie-Herzégovine, représente une démarche appropriée à cette tragédie conformément aux principes et buts de l'Organisation des Nations Unies.

Cette décision, avec la déclaration précédente des États membres de l'OCI selon laquelle ils sont disposés à envoyer un nombre suffisant de forces de maintien de la paix en Bosnie, ainsi que leur déclaration concernant le «caractère inapplicable *de jure*» de l'embargo sur les armes à la Bosnie-Herzégovine, ne sont pas seulement bien fondées au titre du droit international, de la Charte des Nations Unies et des principes humanitaires, mais découlent également de l'évaluation réfléchie que, sans un équilibre militaire approprié, il sera impossible de contraindre les Serbes à s'engager dans des négociations sérieuses ou de garantir la mise en oeuvre sans entrave de tout règlement négocié.

À cet égard, la République islamique d'Iran se félicite de la récente coopération entre les deux Groupes de contact, et estime que seul un plan qui ne reconnaisse pas les fruits du «nettoyage ethnique» et qui garantisse la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies peut favoriser le retour de la paix et de la stabilité dans la région. En outre, il est indispensable dans toutes négociations de paix d'accorder aux populations non serbes du Kosovo, de Sandjak et de Voïvodine les mêmes droits et privilèges que ceux demandés pour les Serbes de Bosnie. Qui plus est, afin de garantir un règlement durable et d'empêcher la répétition des actes d'agression et de génocide, le Tribunal international chargé de poursuivre les

personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 devrait poursuivre résolument ses travaux, indépendamment des expédients politiques, ainsi que condamner et punir sévèrement ceux qui seront jugés coupables.

Le coopération croissante entre États dans le cadre des groupements régionaux représente une autre caractéristique du nouveau climat international.

Il existe des bases communes de coopération et des intérêts communs parmi les pays d'une région donnée, qui ensemble constituent un cadre favorable à la promotion des organisations régionales. Une telle coopération régionale conduit, à son tour, au renforcement de la paix et de la stabilité dans chaque région et dans le monde par l'élargissement de la culture de coopération, de la coexistence et du dialogue. Cela étant, la République islamique d'Iran a souligné l'importance de la coopération régionale et pris des mesures importantes à cet égard pour accroître la prospérité, la paix et la stabilité dans sa propre région.

Aujourd'hui, l'Organisation de coopération économique (OCE) est devenue une organisation composée de 10 membres. Avec une population de 336 millions d'habitants, de riches ressources naturelles et un potentiel considérable, située en outre à proximité des principaux centres économiques et commerciaux d'Asie, d'Europe et du Moyen-Orient, l'organisation s'efforce de renforcer et d'étendre ses activités, notamment dans les domaines du transport, des communications, du commerce et de l'énergie, afin d'aboutir au bien-être et à la prospérité pour les populations de la région et d'encourager le commerce et la croissance économique.

Dans le cadre d'un autre effort visant à étendre la coopération régionale, la République islamique d'Iran a fait des propositions concrètes pour la mise en place de l'Organisation de coopération de la mer Caspienne, qui, avec la participation des États du littoral, viserait à étendre la coopération dans les domaines du transport, des pêches, de la protection de l'environnement et de l'exploitation des ressources de la mer Caspienne. Heureusement, la proposition de la République islamique d'Iran a été acceptée par les États concernés, à savoir la Fédération de Russie, la République du Kazakstan, la République d'Azerbaïdjan et la République du Turkménistan. À notre avis, la mer Caspienne doit être une mer de paix et de tranquillité, dont les affaires doivent être décidées conjointement par tous les États du littoral.

Compte tenu des caractéristiques politiques et économiques de notre région et compte tenu de la naissance et de l'expansion de conflits et de tensions liés à des facteurs internes et externes, le Gouvernement de la République islamique d'Iran estime qu'il est tenu, aux niveaux national et international, de déployer tous les efforts destinés au renforcement de la prospérité économique et de la sécurité régionale, la prévention et le désamorçage des tensions et la solution pacifique des crises régionales, sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres.

En Afghanistan, tout en s'abstenant de tout engagement dans la regrettable guerre fratricide qui y règne, notre politique s'est attachée à maintenir les canaux de communication avec le gouvernement et tous les groupes afghans afin de mettre un terme au combat et d'aboutir à un règlement négocié.

Dans la crise au Tadjikistan, le République islamique d'Iran a déployé tous les efforts et obtenu que des négociations soient tenues à Téhéran au niveau le plus élevé entre le gouvernement et les groupes d'opposition, aboutissant à la signature d'accords importants concernant un cessez-le-feu et le processus de paix. Pour trouver des solutions à ces crises, les États de la région doivent prendre un engagement constructif, tandis que les Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique doivent assurer une participation efficace.

En même temps, le maintien de la stabilité et de la sécurité régionales et intérieures en Asie centrale et dans le Caucase nécessite la prospérité économique. La République islamique d'Iran, vu la situation économique et géographique particulière des États de la région, a essayé d'être un partenaire économique et commercial fiable, par la coopération économique bilatérale, ainsi que par la mise en place de commissions trilatérales avec la participation d'États à l'intérieur et à l'extérieur de la région visant à étendre et à faciliter le commerce.

La coopération entre États dans la région stratégique et instable du golfe Persique, où les États de la région ont de nombreux éléments en commun, peut également conduire à la prospérité économique et contribuer à garantir la paix et la stabilité. La présence militaire des puissances étrangères, qui ont des intérêts contraires à la stabilité et à la coopération à long terme des États régionaux, ne saurait servir à réaliser l'objectif commun, qui est d'assurer la tranquillité de cette importante voie maritime.

En dernière analyse, tous les pays bordant le golfe Persique seront bien mieux servis en s'unissant dans un effort concerté pour maintenir la paix et la sécurité dans la région, ce qui influera directement sur nos destins. Une telle démarche pourrait se faire par le biais d'une institution organisée par ces mêmes États du littoral, où des mesures visant à accroître la confiance et tenant compte des particularités de la région pourraient être mises au point et mises en oeuvre.

La réduction des budgets militaires, l'institution d'un plafond pour les achats d'armes, l'adhésion aux traités de désarmement et de maîtrise des armements, la coopération avec le Registre des armes classiques des Nations Unies et la mise au point d'un mécanisme de transparence dans le domaine des armements ne sont que quelques exemples de mesures de confiance que l'institution précitée pourrait envisager. La République islamique d'Iran se déclare entièrement disposée à commencer des négociations bilatérales et multilatérales avec ses voisins en vue d'arriver à un entente commune sur ces questions.

Au Moyen-Orient, l'entité sioniste, appuyée par certains pays puissants, continue son occupation de la Palestine, de certaines parties de la Syrie et du Liban, et persiste dans sa politique d'agression, et de répression de ceux qui osent exprimer leur opposition à son occupation illégale, et à la violation des droits fondamentaux de l'homme des Palestiniens. L'expérience passée et les événements de ces dernières années illustrent par ailleurs le fait que ce n'est qu'en s'attaquant de manière juste et globale aux thèmes fondamentaux de la question palestinienne, qu'il sera possible de restaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Une telle solution devrait passer par la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le retour dans leurs foyers de tous les réfugiés palestiniens et des personnes déplacées, le libre et total exercice de leur droit à l'autodétermination, et la libération de tous les territoires occupés.

Compte tenu du caractère explosif de la situation régnant au Moyen-Orient et dans le golfe Persique, ces deux régions devraient être exemptes de présence militaire étrangère et d'armes de destruction de masse. Mon gouvernement continue de souligner la nécessité de mettre en oeuvre les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale ainsi que la décision de la Conférence sur l'examen et la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient comme facteur important pour l'instauration de la stabilité dans la région. Les capacités nucléaires illégales d'Israël, associées à son refus d'adhérer au Traité de non-prolifération des armes nucléaires et de mettre ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'AIEA, ont en fait empêché la réalisation des objectifs du TNP et entravé la réalisation des objectifs visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Il est indéniable que sans le soutien financier et technologique direct et indirect de certaines puissances nucléaires occidentales, Israël n'aurait pu acquérir la capacité de mettre au point des armes nucléaires. Malheureusement, il existe de fortes indications attestant que les capacités nucléaires de ce pays ne cessent d'augmenter grâce à ces mêmes pays qui sont les plus ardents défenseurs de la non-prolifération des armes nucléaires. Cette tendance discriminatoire persiste alors même que la politique nucléaire d'Israël exerce des effets négatifs sur la sécurité régionale, effets négatifs incluant notamment un manque de confiance et la perception d'une insécurité dans la région, l'escalade de la course aux armements et l'afflux d'armes étrangères dans la région, ainsi que le refus de quelques États de s'associer à certains traités de désarmement.

Au niveau international, il faut reconnaître qu'en dépit des modestes progrès obtenus dans le contrôle des armes nucléaires, chimiques et classiques, ces armes ont malheureusement augmenté, qualitativement et quantitativement, jusqu'à un niveau inquiétant. Nous estimons que l'incapacité de la communauté internationale de maîtriser efficacement ces armes résulte principalement du fait que les principaux producteurs d'armes classiques et d'armes de destruction massive ont empêché les Nations Unies de s'acquitter de leur responsabilité fondamentale et leur rôle central dans le domaine du désarmement. L'autre principale raison de cet échec est que les politiques des principaux pays producteurs d'armements étant conçues pour contrôler la prolifération des armes de destruction massive et des armes classiques sont toujours des politiques à courte vue et discriminatoires qui visent simultanément à garantir la puissance de destruction de leurs propres armements et leur propre supériorité militaire.

Un examen des négociations, généralement insatisfaisantes, sur le désarmement dans divers domaines, notamment le désarmement nucléaire, les négociations de La Haye sur la Convention sur les armes chimiques, les négociations concernant les systèmes de vérification pour la Convention sur les armes bactériologiques, et le bilan du Registre des Nations Unies sur les armes classiques confirment de façon évidente la véracité de nos affirmations.

À la suite de quatre semaines de négociations difficiles, la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a pu parvenir à la conclusion qu'un quelconque progrès en direction des objectifs fondamentaux du Traité, y compris un désarmement nucléaire total et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, avait été réalisé au cours des 25 dernières années. La prorogation indéfinie du Traité doit être envisagée dans le contexte des trois principaux documents finals de la Conférence, et implique la nécessité pour tous les signataires, particulièrement les États dotés d'armes nucléaires, de s'engager dans la pleine mise en oeuvre de tous les objectifs et dispositions du Traité. Ces obligations comprennent la réalisation du désarmement nucléaire complet, l'accroissement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, le renforcement et l'amélioration de l'autorité de l'AIEA en tant que seul organe international compétent pour veiller à ce que des États s'acquittent de bonne foi de leurs responsabilités au titre du Traité, pour garantir l'universalité du TNP comme priorité urgente, et pour créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. À ce propos, les États dotés d'armes nucléaires devraient, en premier lieu, prouver leur bonne foi en s'abstenant de procéder à des essais nucléaires et en mettant au point en 1996 un traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

La République islamique d'Iran, inspirée par les enseignements divins de l'islam et bénéficiant d'une solidarité nationale ainsi que de la participation et des efforts continus de son peuple, s'est efforcée de développer une société basée sur la dignité et la valeur de la personne humaine et le respect des valeurs humaines, une société dont l'éthique comprend l'équité et la justice sociale, ainsi que les développements culturels, sociaux et économiques. À cet égard, malgré les dommages importants causés par une guerre qui lui était imposée et par d'autres pressions économiques, la République islamique d'Iran, animée par la détermination et l'éthique de tout son peuple, non seulement s'est engagée dans la reconstruction du pays après les immenses dégâts causés par la guerre, mais a achevé également avec succès son premier plan quinquennal de développement économique et social, et s'est lancée dans la mise en oeuvre sur des bases solides de son deuxième plan quinquennal. Nous anticipons des perspectives brillantes pour une infrastructure économique, sociale, culturelle et politique renforcée.

La République islamique d'Iran, croyant fermement que le maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux national, régional et international dépend de la croissance économique et du développement durable, ne consacre que un 1 % de son budget à la défense et affecte le reste à la réhabilitation et au renforcement de ses infrastructures économiques, sociales et culturelles. Nous avons pris cette décision stratégique au moment même où l'amère expérience d'une agression militaire contre notre pays, une présence militaire étrangère dans la région et un accroissement alarmant de l'arsenal militaire consécutif à la deuxième guerre dans le golfe Persique auraient pu justifier d'importantes dépenses militaires.

La présente session de l'Assemblée générale nous offre une occasion unique de nous pencher sérieusement sur le fonctionnement de notre organisation au cours des 50 dernières années, d'évaluer la situation internationale actuelle et de tenter de façonner les relations internationales à la lumière de la Charte des Nations Unies afin de remédier aux imperfections du passé.

La plus importante caractéristique de notre monde est sa diversité culturelle, qui a enrichi la civilisation humaine. L'expérience acquise au cours des 50 dernières années illustre clairement que les tentatives d'imposer les normes, les croyances et la culture occidentales au reste de l'humanité non seulement n'ont pas donné les résultats escomptés, mais aussi qu'elles sapent les fondements de la coexistence pacifique et de la compréhension mutuelle, car, bien qu'elle semble défendre la cause de la liberté et de la tolérance, une telle démarche est empreinte d'une intolérance extrême envers les valeurs et les croyances des autres.

Le respect mutuel pour les droits, les valeurs et les croyances de tous les membres de la communauté internationale, le renforcement du pouvoir d'action de tous les pays pour une participation active à l'établissement des normes internationales, le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement économique et social dans le monde entier doivent constituer la base ferme des activités des États Membres dans les 50 prochaines années d'existence de l'ONU. La République islamique d'Iran est prête à jouer son rôle à cet égard.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Estonie, S. E. M. Riivo Sinijärv.

M. Sinijärv (Estonie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter le Président de son élection à cette historique cinquantième session de l'Assemblée générale. Au nom du peuple estonien, je lui adresse mes meilleurs voeux pour cette année.

Il y a 50 ans, cet organe se réunissait pour la première fois dans le but d'unir la communauté des nations pour

éviter une répétition du carnage dont nous avions été témoins durant la seconde guerre mondiale. Pour mon pays, cette guerre n'a finalement pris fin que l'an dernier, avec le retrait des troupes étrangères stationnées sur notre territoire. Je suis heureux de noter que, demain, le dernier vestige de l'occupation, soit l'ancien centre de formation soviétique pour les sous-marins nucléaires situé à Paldiski, sera remis aux autorités estoniennes par des civils russes spécialisés en démantèlement. Je saisis cette occasion pour exprimer la satisfaction de l'Estonie au sujet du respect par la Fédération de Russie de son engagement à cet égard, tel qu'énoncé dans l'accord signé par la Russie et l'Estonie le 30 juillet 1994.

En ce qui concerne le travail de l'ONU, les déclarations et les décisions issues de récentes conférences internationales doivent être intégrées dans l'ensemble du travail de l'ONU. L'Estonie accorde une importance particulière à la mise en oeuvre d'Action 21 et de la Déclaration de Vienne. Nous nous félicitons de la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et comptons sur une conclusion fructueuse des négociations relatives à la signature d'un traité universel et vérifiable d'interdiction totale des essais nucléaires. L'importance de ces documents et d'autres accords internationaux conclus récemment doit être soulignée au moyen de leur mise en oeuvre.

Il existe diverses façons pour l'ONU d'améliorer son fonctionnement. C'est surtout au travers des activités des divers programmes et institutions de l'ONU que les États Membres sont liés au système des Nations Unies. C'est pourquoi la réforme du Conseil économique et social est vitale et doit être amorcée dans les plus brefs délais. Les États Membres devraient avoir davantage de possibilités de veiller à ce que les ressources de l'ONU soient utilisées de manière efficace et rentable. Je ne fais pas allusion à la nécessité d'une microgestion des institutions, programmes et projets, mais plutôt à la participation aux activités liées aux institutions, programmes et projets.

J'aimerais signaler et saluer le travail accompli par la Commission économique pour l'Europe et d'autres commissions régionales. La Commission a oeuvré promptement afin d'apporter un appui concret et nécessaire à l'intégration de pays ayant une histoire différente au sein d'un ensemble régional cohérent. Dans le cadre de la poursuite de la réforme de l'ONU, l'Estonie exige instamment de nouveau une meilleure coopération entre la Commission et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Tout débat sur la réforme de l'ONU doit faire place à la question de la composition et du fonctionnement du Conseil de sécurité. L'Estonie se félicite du rapport du Groupe de travail à participation non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, qui, entre autres suggestions pratiques, en appelle à une transparence accrue et à la participation d'un plus grand nombre d'États Membres à la prise de décisions. Dans le contexte de la poursuite du débat sur la réforme du Conseil de sécurité, nous réaffirmons notre appui à l'élargissement et à une efficacité accrue du Conseil de sécurité.

Dans les 40 années qui se sont écoulées entre 1948 et 1988, l'ONU a déployé 13 opérations de maintien de la paix. Durant les sept années qui nous séparent de 1988, 16 opérations ont été mises sur pied, dont un grand nombre se poursuivent encore aujourd'hui. De nombreuses raisons d'ordre systémique sont à l'origine d'une augmentation aussi forte du nombre des opérations de maintien de la paix, et les questions du maintien de la paix et de l'établissement de la paix doivent dorénavant être examinées de façon plus détaillée. Les efforts régionaux de maintien de la paix qui sont déployés sous l'égide de l'ONU doivent demeurer sous le contrôle strict de l'ONU.

Le Conseil de sécurité, à son tour, doit définir et superviser attentivement tous les mandats confiés aux démarches régionales et s'opposer à toute tentative d'un État ou d'un groupe d'États de s'emparer du pouvoir de décision dans le cadre de telles démarches. C'est seulement ainsi que l'ONU pourra assurer le respect des principes de multilatéralisme et d'impartialité dans le déroulement d'opérations de maintien de la paix qui non seulement soient efficaces mais politiquement neutres.

L'Estonie est fière de participer à des efforts de maintien de la paix. Grâce à un appui généreux, notamment de la part du Gouvernement danois, des soldats estoniens chargés du maintien de la paix ont, pour la première fois, pris part à des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Après avoir participé à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et maintenant à l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC), nous comptons amplifier notre rôle actuel dans les activités de maintien de la paix de l'ONU.

Je suis heureux de pouvoir appuyer le partenariat actif entre l'ONU et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en ex-Yougoslavie. L'Estonie considère que les frappes aériennes effectuées en Bosnie ces dernières semaines par l'OTAN sous mandat de l'ONU constituent un moyen regrettable mais nécessaire pour mettre un terme aux combats qui continuent de faire rage dans ce pays. La

récente coopération entre l'ONU et l'OTAN montre que, en dépit des difficultés inhérentes à l'appui donné à la paix en ex-Yougoslavie, les différends peuvent être surmontés et une démarche commune en matière de maintien de la paix peut faire l'objet d'un accord. Nous envisageons une telle coopération comme l'indication d'une efficacité accrue dans les futurs efforts de maintien de la paix de l'ONU.

Un domaine auquel l'Estonie accorde une importance particulière est celui du travail accompli par le Haut Commissaire pour les droits de l'homme, M. José Ayala Lasso, et le Centre pour les droits de l'homme à Genève. Conformément à sa politique consistant à permettre aux groupes de défense des droits de l'homme d'effectuer leur travail en toute liberté, l'Estonie salue et appuie le travail effectué par le Haut Commissaire pour les droits de l'homme et le Centre pour les droits de l'homme. Nous estimons que l'information relative au travail réalisé par le Haut Commissaire et le Centre devrait être mise à la disposition d'un public plus large grâce à la publication plus fréquente des résultats des enquêtes réalisées. Cela permettrait aux rapports factuels et impartiaux fournis par M. Ayala Lasso et le Centre de contrebalancer les efforts déployés par des intérêts politiques partisans ayant tendance à s'appuyer sur une information inexacte.

En cette année commémorative du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, il est important que chaque État Membre affirme son engagement financier envers l'Organisation. L'Estonie, pour sa part, appuie les récents changements apportés à la méthode de calcul des quotes-parts, qui a conduit à l'atténuation des distorsions et à l'affirmation de la capacité de paiement, en tant que critère primordial, transparent et universellement appliqué sur la base duquel les quotes-parts sont calculées. Les quotes-parts approuvées au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix constituent des responsabilités collectives pour le fonctionnement de l'ONU et devraient l'emporter sur les intérêts partisans individuels.

Alors que nous célébrons le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, de nouveaux défis surgissent. Je souhaite que chacun de nous soit en mesure de les relever avec succès, pour que les 50 prochaines années soient encore plus constructives que celles qui viennent de s'écouler.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Deux représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401, la durée de la première intervention dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Gaussot (France) : Plusieurs délégations ont évoqué la question des essais nucléaires. Ces interventions conduisent la délégation française à rappeler les faits et à replacer l'ultime série d'essais menés par la France dans la perspective de l'arrêt complet et définitif des essais nucléaires.

L'achèvement par la France de la campagne en cours doit être considéré pour ce qu'il est : il s'agit d'un achèvement; les essais seront limités à huit au plus et seront menés à terme avant la fin du mois de mai 1996.

Surtout, notre objectif principal est d'aboutir, dès 1996, à la conclusion d'un traité d'interdiction qui soit vraiment significatif. C'est-à-dire un traité interdisant «tout essai d'arme nucléaire ou toute autre explosion nucléaire». C'est le problème majeur de la portée d'un tel traité. Et l'Assemblée sait que la France a annoncé le 10 août dernier à la Conférence du désarmement qu'elle faisait siens cet objectif et cette formulation.

Ce choix est capital. La France, je le redis, s'interdit à l'avenir, pour le cas où le traité serait signé dans les conditions prévues par les résolutions de l'Assemblée générale, «tout essai d'arme nucléaire ou toute autre explosion nucléaire». C'est le choix de l'option zéro. Il donne tout son sens à la signature du traité d'interdiction complète des essais.

Mais pour aboutir à cette conclusion, pour mener à cette fin la négociation, la France se devait, dans le court laps de temps fixé, c'est-à-dire avant la fin du mois de mai 1996, d'assurer pour l'avenir la fiabilité et la sécurité de son armement et d'acquérir la maîtrise indépendante des techniques de simulation.

Cette campagne d'achèvement de nos essais permet à la France d'être l'avocate de l'option la plus satisfaisante et la plus exigeante pour le traité d'interdiction des essais.

Cette campagne ne porte pas atteinte à l'environnement; des experts de renommée internationale ont démontré encore récemment l'innocuité de nos essais.

Cette campagne est conforme au droit et aux engagements pris par la France : l'extrême retenue n'est pas l'in-

terdiction, et nous n'avions jamais exclu d'achever cette série d'essais.

Enfin, comme l'Assemblée le sait, la Cour internationale de Justice vient de donner satisfaction à la France en rejetant, le 22 septembre, les conclusions présentées par certains États.

M. Azwai (*Jamahiriya arabe libyenne*) (*interprétation de l'arabe*) : En parlant ce matin du terrorisme et de la menace qu'il fait peser sur la vie des gens, le Secrétaire d'État des États-Unis a mentionné les sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'encontre de mon pays parce que deux ressortissants libyens avaient été soupçonnés d'être impliqués dans l'affaire de Lockerbie. M. Christopher a porté un jugement péremptoire sur mon pays, affirmant qu'il avait joué un rôle dans cette malheureuse affaire de Lockerbie. À maintes reprises, le chef de la diplomatie des États-Unis d'Amérique a établi le lien entre mon pays et le terrorisme et l'affaire de Lockerbie.

Les États-Unis accusent et condamnent avant même que le procès ait lieu. Les membres de cette assemblée devraient savoir que c'est la raison essentielle pour laquelle mon pays n'accepte pas d'extrader les suspects aux États-Unis ou au Royaume-Uni. Ces deux pays sont des adversaires et ils ont maintes fois condamné les suspects avant tout jugement.

Mon pays a condamné à plusieurs reprises le terrorisme sous toutes ses formes. Nous avons également déclaré que nous étions prêts à participer à tout effort international visant à combattre et à éliminer le terrorisme. En fait c'est mon pays qui est une victime flagrante du terrorisme. Les États-Unis eux-mêmes ont pratiqué diverses formes de terrorisme à notre encontre, allant de l'imposition d'embargos économiques aux provocations militaires dans nos eaux territoriales et à l'agression directe contre nos villes paisibles à la faveur de l'obscurité — sans parler du fait qu'ils donnent asile à des extrémistes impies formés aux États-Unis pour perpétrer des actes de sabotage à l'intérieur de la Libye, avec l'aide des autorités des États-Unis.

Mon pays appuie fermement l'initiative de la Ligue arabe visant à faire comparaître les deux suspects devant des juges écossais, conformément au droit écossais, à la Cour internationale de Justice de La Haye. Nous nous engageons à faire comparaître les deux suspects devant cette Cour et, en cas de condamnation, à verser tous dommages-intérêts imposés.

Nous nous réservons également le droit de poursuivre en justice les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Organisation des Nations Unies si les suspects sont acquittés, en réparation des préjudices causés. Si le Secrétaire d'État des États-Unis est sérieux lorsqu'il parle de lutter contre le terrorisme, il faut qu'il accepte cette initiative, qu'il demande immédiatement au Conseil de sécurité de lever les sanctions injustes imposées à mon pays, qu'il mette fin au boycottage américain, et entame des négociations pour trouver des solutions aux problèmes entre les deux pays tout en normalisant les relations dans l'intérêt des peuples libyen et américain.

La séance est levée à 19 h 5.